



CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 10 FEVRIER 2017 – 18 HEURES 30

PROCES - VERBAL

Etaient présents :

MM. Nicolas FLOCH, Stéphane CLOAREC, Jean-Marc CUEFF, Hervé JEZEQUEL, Jean-Louis KICHENIN, François MOAL (arrivé à 19h24), Bernard PERRAUT, Stéphane QUIVIGER, Kévin RIEFOLO, Pascal ROUE, Laurent SEITE.

Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Françoise CADIOU, Anne DANIELOU, Corinne LE BIHAN (départ à 20h15), Annaïck LE GALL (départ à 20h00) Christine LE GARZIC Françoise, LE MAREC, Christine MOAL, Odile MULNER-LORILLON, Bernadette PETRY, Nathalie QUEMENER, Joëlle TOUS-MADEC (arrivée à 19h27).

Procurations :

Mmes Katiba ABIVEN, Morgane COZ, Corine LE BIHAN, Annaïck LE GALL, Joëlle TOUS-MADEC

Ms Bruno CORILLION, François MOAL, Olivier PERON, Yoann MAUXION, Bernard SIMON

Mandataires :

Mme Françoise CADIOU, mandataire de Mme Katiba ABIVEN

Mme Nathalie QUEMENER, mandataire de Mme Morgane COZ

Mme Christine LE GARZIC, mandataire de Mme Corinne LE BIHAN

Mme Françoise LE MAREC, mandataire de Mme Annaïck LE GALL

M. Jean-Marc CUEFF, mandataire de Mme Joëlle TOUS-MADEC

M. Hervé JEZEQUEL, mandataire de M. Bruno CORILLION

M. Bernard PERRAUT, mandataire de M. François MOAL

M. Stéphane CLOAREC, mandataire de M. Olivier PERON

Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, mandataire de M. Yoann MAUXION

Mme Bernadette PETRY, mandataire de M. Bernard SIMON

Absents :

Date de la convocation : 01/02/2017

Secrétaire de séance : M. Pascal ROUE

La séance est ouverte à 18 heures 30.

En préambule à cette séance, Monsieur le Maire remercie Madame Maryse GUENNEC, Trésorière au Centre des Finances Publiques de SAINT POL DE LEON, pour sa présence à cette séance du conseil municipal.

Il remercie également Madame Delphine KERJEAN pour le travail réalisé dans le cadre de la préparation pour l'exercice budgétaire 2017.

Monsieur le Maire fait savoir que l'ensemble des membres du Conseil Municipal dispose dorénavant d'une tablette numérique ; cet équipement servira notamment à transmettre l'ensemble des documents pour les prochaines séances du Conseil Municipal : lettre d'invitation, note de synthèse, documents annexes. Il y aura lieu d'apporter, lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, un complément au « Règlement intérieur du Conseil Municipal » relatif à cette possibilité de transmettre les documents des séances par voie électronique.

Monsieur le Maire précise que, pour la prochaine réunion du Conseil Municipal, les documents seront transmis sous les deux formes : par voie postale et papier et par voie électronique.

Monsieur le Maire indique enfin que dix procurations ont été adressées pour cette séance du conseil municipal :

- Mme Katiba ABIVEN, absente, donne procuration à Mme Françoise CADIOU,
- M. Bruno CORILLION, absent donne procuration à M. Hervé JEZEQUEL,
- Mme Morgane COZ, absente, donne procuration à Mme Nathalie QUEMENER,
- Mme Corinne LE BIHAN, devant quitté avant la fin de la séance, donne procuration à Mme Christine LE GARZIC ; Mme LE BIHAN a quitté la séance à 20 heures 15,
- Mme Annaïck LE GALL, devant quitté avant la fin de la séance, donne procuration à Mme Françoise LE MAREC ; Mme LE GALL a quitté la séance à 20 heures 00,
- M. Yoann MAUXION, absent, donne procuration à Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN,
- M. François MOAL, devant arrivé en retard à la séance, donne procuration à M. Bernard PERRAUT ; M. François MOAL est arrivé à la séance à 19 heures 24,
- M. Olivier PERON, absent, donne procuration à M. Stéphane CLOAREC,
- M. Bernard SIMON, absent, donne procuration à Mme Bernadette PETRY,
- Mme Joëlle TOUS-MADEC, devant arrivé en retard à la séance, donne procuration à M. Jean-Marc CUEFF ; Mme TOUS-MADEC est arrivée à la séance à 19 heures 27.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

(Rapporteur : M. le Maire)

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2016 a été adressé par courriel le 3 janvier 2017 à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Par mail du 13 janvier 2017, Madame PETRY a demandé de procéder à deux modifications concernant ses interventions. Elles ont été prises en compte dans le procès-verbal présenté à cette séance.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations complémentaires à apporter.

Le compte rendu doit être approuvé en séance.

Il n'y a pas de rectification à apporter.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal 14 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- EXERCICE BUDGETAIRE 2016 – COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

a – Vote des comptes de gestion 2016 du receveur municipal

Exposé :

Madame Maryse GUENNEC, Receveur Municipal, présente les résultats des comptes de gestion 2016 de chacun des budgets de la commune de St Pol de Léon.

BUDGET DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement

Recettes	6 925 217,08 €
Dépenses	5 651 717,45 €
Résultat	1 273 499,63 €
Solde reporté de 2015	0,00 €
Montant à affecter	1 273 499,63 €

Section d'investissement

Recettes	2 450 678,62 €
Dépenses	2 011 613,71 €
Résultat	439 064,91 €
Solde investissement au 31/12/2015	-861 925,11 €
Solde investissement au 31/12/2016	-422 860,20 € besoin de financement

BUDGET EAU

Section de fonctionnement

Recettes	429 577,02 €
Dépenses	263 518,85 €
Résultat	166 058,17 €
Solde reporté de 2015	0,00 €
Montant à affecter	166 058,17 €

Section d'investissement

Recettes	287 026,81 €
Dépenses	434 786,24 €
Résultat	-147 759,43 €
Solde investissement au 31/12/2015	93 700,55 €
Solde investissement au 31/12/2016	-54 058,88 € besoin de financement

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Recettes	497 628,69 €
Dépenses	395 697,78 €
Solde reporté 2015	101 930,91 €
Montant à affecter	101 930,91 €

Section d'investissement

Recettes	328 881,02 €
Dépenses	157 970,17 €
Résultat	170 910,85 €
Solde investissement au 31/12/2015	50 963,52 €
Solde investissement au 31/12/2016	221 874,37 € excédent de financement

BUDGET PORT DE PEMPOUL

Section de fonctionnement

Recettes	24 769,77 €
Dépenses	25 125,05 €
Résultat	-355,28 €
Solde reporté de 2015	-3 052,70 €
Montant à reporter	- 3 407,98 €

Section d'investissement

Recettes	31 124,92 €
Dépenses	14 403,08 €
Résultat	16 721,84 €
Solde investissement au 31/12/2015	-9 587,88 €
Solde investissement au 31/12/2016	7 133,96 € excédent de financement

BUDGET CANTINE GARDERIE

Section de fonctionnement

Recettes	218 155,57 €
Dépenses	193 238,25 €
Résultat	24 917,32 €
Solde reporté de 2015	36 176,00 €
Montant à affecter	61 093,32 €

Section d'investissement

Recettes	3 637,05 €
Dépenses	4 234,12 €
Résultat	-597,07 €
Solde investissement au 31/12/2015	797,46 €
Solde investissement au 31/12/2016	200,39 € excédent de financement

BUDGET LOTISSEMENT DE KERVARQUEU

Section de fonctionnement

Recettes	890 974,80 €
Dépenses	827 673,80 €
Résultat	63 301,00 €
Solde reporté de 2015	-10 927,62 €
Montant à reporter	52 373,38 €

Section d'investissement

Recettes	1 267 020,71 €
Dépenses	1 450 569,63 €
Résultat	-183 548,92 €
Solde investissement au 31/12/2015	-37 020,71 €
Solde investissement au 31/12/2016	-220 569,63 € besoin de financement

Madame GUENNEC indique qu'il y a concordance entre les écritures et les résultats de l'ensemble des comptes administratifs 2016 et des comptes de gestions 2016.

Observations de Mme GUENNEC :

Mme GUENNEC fait quelques observations sur le compte de gestion 2016 du budget de la Commune par rapport à celui de 2015 :

- Population prise en compte dans le commentaire : 7.002 habitants
- A la section de fonctionnement :

- . Recettes de fonctionnement : il est constaté une baisse des recettes de fonctionnement de 3, 50 % par rapport à celles de 2015.
 - . Dépenses de fonctionnement : les dépenses de fonctionnement de 2016 sont équivalentes à celles de 2015.
 - Le résultat de fonctionnement :
 - . En 2016 : 1.273.499, 63 €
 - . En 2015 : 1.386.457, 13 €
 - Soit une baisse du résultat de fonctionnement de : - 112.957, 50 €, soit de 8, 15 %
 - La capacité d'autofinancement brute :

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement ...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cessions d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

 - . En 2016 : 1.697.852 €
 - . En 2015 : 1.819.294 €
 - Soit une baisse de - 121.442 €, soit de 6, 67 %
 - . Soit pour la capacité d'autofinancement brute pour l'année 2016 un montant de 242, 48 €/habitant. (N.B. : dans le département du Finistère, la capacité d'autofinancement brute moyenne est de 212 €/habitant.
 - La capacité d'autofinancement nette :

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

 - . En 2016 : 907.552 €
 - . En 2015 : 998.769 €
 - Soit une baisse de - 91.217 €, soit de 9, 13 %
 - . Soit pour la capacité d'autofinancement nette pour l'année 2016 un montant de 129, 61 €/habitant (N.B. : dans le département du Finistère, la capacité d'autofinancement nette moyenne est de 129 €/habitant.
 - Evolution des principales dépenses d'investissement :

Il est constaté une baisse de 14, 18 % en 2016 par rapport à 2015.
 - Evolution des principales recettes d'investissement :

Il est constaté une baisse de 4, 82 % en 2016 par rapport à 2015.
 - L'endettement :

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 est de 10.381.333 €, soit une baisse de 7, 07 % par rapport à 2015.

Le montant d'endettement par habitant est de 1.482, 62 €/habitant (N.B. : la moyenne d'endettement pour le département du Finistère est de 857 €/habitant).
- En conclusion, Mme GUENNEC indique que la situation financière de la commune est saine.

Proposition de délibération :

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver, conformément aux dispositions de l'article D 2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes de gestion de l'exercice 2016 de l'ensemble des budgets de la commune dressés par Mme GUENNEC, Receveur Municipal.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les comptes de gestion 2016
dressés par le Receveur Municipal**

b – Vote des comptes administratifs 2016 :

A la demande de M. le Maire, M. Stéphane CLOAREC donne lecture des comptes administratifs 2016 du budget de la commune et des budgets annexes.

Discussion :

M. Stéphane CLOAREC : donne quelques précisions sur les résultats des comptes administratifs 2016 de la commune et des budgets annexes, et notamment :

I- Budget principal

Le budget principal de la commune se répartit pour 9 738 761€ de dépenses dont 1 213 504€ de reste à réaliser et 861 925€ de déficit cumulé et 10 175 895€ de recettes dont 800 000 d'emprunt reporté.

A- Section de fonctionnement :

1- Les dépenses de fonctionnement : 5 651 717€ en 2016 contre 5 789 888€ en 2015

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 9,76% entre 2015 et 2016.

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1 345 060 en 2016 contre 1 372 644 en 2015

Ce chapitre baisse de 9,80% entre 2015 et 2016.

La différence par rapport à 2015 est une meilleure gestion des consommations de fluide et énergie, malgré des coûts en constante hausse, mais mieux maîtrisés par l'adhésion au groupement du SDEF, par exemple, le coût de ses différentes lignes comptables a baissé. Les dépenses ayant le plus fortement augmenté étant les dépenses de petits équipements. Cependant, il faut noter que sur les 163 638€ de dépenses environ 35 000€ représentent des travaux en régie, portant sur le bâtiment des services techniques, le logement des carmes, la salle de tennis, le bâtiment ADMR,...

Une baisse de dépenses de 14% a été réalisée sur les prestations extérieures en privilégiant les animations internes.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 2 973 061€ en 2016 contre 3 100 311€ en 2015

Les dépenses de personnel ont diminué de 4%.

La baisse de ces dépenses fait suite au départ en retraite d'agent non remplacés ou remplacés sur des quotités de temps inférieures. L'impact de la mutualisation de certains services apparaît également en année pleine.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 46 885€ en 2016 contre 35 733€ en 2015

Ce chapitre comporte deux éléments :

- la collectivité a délibéré pour accorder un dégrèvement aux jeunes agriculteurs sur la taxe foncière des propriétés non bâties, qui se traduit donc par une charge pour la commune (547€).

-Et également du Fond de Péréquation InterCommunal (FPIC) qui en l'application du droit commun, la Communauté de Communes étant contributrice, la Commune doit en prendre une partie à sa charge (46 3385€).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 575 540€ en 2016 contre 534 845€ en 2015

Suite à un travail en trésorerie, le receveur municipal a soumis à délibération le passage de la somme de 8 573€ en créances éteintes, les poursuites effectuées par ces dernières s'avérant sans effet.

Le montant total du forfait scolaire est plus important en 2016 qu'en 2015, suite à l'intégration de l'école Sainte Marie, en année pleine, dans le groupe scolaire de Notre Dame de la Charité. Le nombre d'enfants concerné par ce forfait a ainsi augmenté.

Le montant des subventions est resté relativement constant par rapport à 2015.

Chapitre 66 – Charges financières : 275 263€ en 2016 contre 313 049€ en 2015

La baisse des taux d'emprunts a été bénéfique pour la collectivité, qui détient 9 emprunts à taux variables. En 2016, il n'y a pas eu de nouvel emprunt de souscrit.

Pour la deuxième année consécutive, la situation financière de la collectivité n'a pas nécessité l'utilisation de la ligne de trésorerie, comme emprunt à court terme, ce qui fait apparaître une baisse des dépenses du compte 6688.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 369€ en 2016 contre 466€ en 2015

Contrairement à 2015, où la dépense ne concernait que des titres annulés, en 2016, la dépense représente pour 86% des intérêts moratoires payés pour des retards de règlement de factures sur des travaux.

2- Les recettes de fonctionnement : 6 925 217€ en 2016 contre 7 176 345€ en 2015

Les recettes de fonctionnement ont diminué de 3,5% entre 2015 et 2016.

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 144 434€ en 2016 contre 98 302€ en 2015

Ce chapitre concerne le remboursement des indemnités journalières, pour les agents en arrêt de travail.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 204 088€ en 2016 contre 181 022€ en 2015

Contrairement à 2015, les recettes de ce chapitre ont augmenté, principalement sur les recettes culturelles (théâtre et médiathèque). La contractualisation des spectacles en coréalisation permet à la commune de réduire ses coûts tout en augmentant ses recettes (+13,78%).

Les fréquentations du CLSH sont en hausses ce qui a permis de générer davantage de recettes qu'en 2015 (+3,3%).

Les fréquentations des parkings payants et de l'aire de camping-car ont également permis d'augmenter les recettes, de 19,60%.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 4 594 160€ en 2016 contre 4 760 632€ en 2015

La baisse vient de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes diminuée suite à la facturation des actes d'autorisation des droits du sol (26 895€) et des services mutualisés pour 2016 en année pleine.

De plus, les bases de la fiscalité des ménages, surtout la taxe d'habitation, ont diminué, et ceci associé à un nombre plus important de contribuables bénéficiant d'exonération, le montant de recette de fiscalité a baissé de 1,4% (- 53 766€)

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 1 776 902€ en 2016 contre 1 890 272€ en 2015

Cette baisse s'explique par une perte de DGF pour l'année 2016 de 165 123€. De même que les compensations au titre de la TP, de la TFB et de la TFNB versées par l'Etat qui ont une nouvelle fois diminué de 55 000€.

Sur la globalité du chapitre, la baisse semble être moins importante du fait du versement par la CAF de sa contribution pour 2015 (perçue en retard) par rapport aux données du CLSH qui s'additionne à celle perçue pour 2016.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 121 115€ en 2016 contre 120 062€ en 2015

Pas d'évolution significative entre 2016 et 2015 de ces recettes.

B- Section d'investissement :

1- Les dépenses d'investissement : 4 087 043€ dont 1 213 504€ de reste à réaliser et 861 925€ de déficit cumulé

Les dépenses d'équipement sont réparties à la hausse avec le lancement des travaux de la Cathédrale.

Les principales dépenses des 12 opérations sont : (les taux de réalisation tiennent compte des dépenses payées mais également de celles engagées mais dont les factures ne sont pas arrivées à temps pour être prises en compte sur 2016)

- Opération 101 – Voirie : 85% de réalisation

- Les grands travaux ont concerné le bloc sanitaire du nouveau cimetière, l'accessibilité PMR, les effacements de réseaux et les différents aménagements de rues qui se poursuivront sur 2017.
- Opération 102 – Équipements sportifs : 96% de réalisation
Les deux grands chantiers étant, la clôture du stade des carmes et la réfection de l'élastan du sautoir en hauteur.
 - Opération 103 – Culture : 75% de réalisation
Ces travaux concernent les derniers aménagement apportés sur le bâtiment Ti Kastelliz mais également une caisse enregistreuse pour le cinéma.
 - Opération 104 – Administration : 11% de réalisation
Il y a eu peu de demandes de changement de mobilier et de matériel pour le service administratif.
 - Opération 105 – Services techniques : 100% de réalisation
L'ensemble des véhicules et outillage prévus à l'investissement ont été achetés.
 - Opération 106 – Ecoles : 33% de réalisation
Les enveloppes mises à disposition des écoles (Jaurès 1 500€ et Curie 1 000€) ont été dépensées. Il n'y a que le changement de chaudière prévu au budget qui n'a pu avoir lieu.
 - Opération 107 – Edifices religieux : 92% de réalisation
Un grande partie de la tranche 1 des travaux de la Cathédrale ont été réalisés et payés. La Commune a ainsi pu solliciter des demandes de versement sur les subventions accordées.
 - Opération 108 – Bâtiment ADMR : 100% de réalisation
La réalisation des travaux est conforme au prévisionnel.
 - Opération 110 – Bâtiment communaux : 84% de réalisation
Les travaux concernent, la protection incendie des bâtiments communaux, l'aménagement des vestiaires des services techniques qu'il n'a été pas possible de réaliser en interne, et la mise aux normes électriques.
La construction du Bâtiment de Ty Coat a débuté mais les principales factures seront réglées sur 2017.
 - Opération 111 – Informatique : 77% de réalisation
Il y a eu un renouvellement du parc informatique de la Commune, l'acquisition des tablettes numériques est quant à elle reportée sur 2017.
 - Opération 112 – Bord de mer : 99% de réalisation
Les engagements de la réfection des cales de Pempoul ont été pris mais les factures seront payées sur 2017.
 - Opération 113 – Équipement pour la jeunesse : 27% de réalisation
Les aménagements du Skate parc ont coûté moins chers que prévu.
Les autres dépenses d'investissement concernent :
 - Le versement de la subvention d'équipement pour le Budget du Port
 - Le remboursement du capital des emprunts
 - L'enregistrement de travaux réalisés en régie (écritures d'ordre)

2- Les recettes d'investissement :

Les dépenses annoncées plus haut ont été financées par :

- Des subventions : 171 243€ concernant les travaux sur la Cathédrale, la réfection des cales de Pempoul, le versement du solde de la participation au giratoire de la rue de Brest.
- Le FCTVA : 314 153€
- Les Taxes d'aménagement : 117 071€

- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 1 386 457€
- Les dépenses d'ordre : 435 537€

En maîtrisant ses dépenses la Commune a ainsi pu diviser par deux son déficit cumulé ; pour 2017 le déficit à combler n'est plus que de 422 000€

II- **Budgets annexes**

A – Budget Eau

Le compte administratif 2016 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 166 058€ et un déficit d'investissement de 54 058€

- Section de fonctionnement : + 166 058€

Les recettes de fonctionnement ont été conformes aux prévisions, l'achat d'eau est légèrement inférieur aux estimations, ce qui permet de dégager l'excédent de 166 085€.

- Section d'investissement : - 54 058€

Les programmes d'investissement de 2015 ont été soldés, celui de 2016 a été réalisé à 80%. Ces dépenses sont financées uniquement par l'autofinancement, il n'y a pas de recours à l'emprunt.

B – Budget Assainissement

Le compte administratif 2016 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 101 930€ et un excédent d'investissement de 221 874€

- Section de fonctionnement : + 101 930€

Les recettes de fonctionnement ont été supérieures aux prévisions, et le traitement des boues inférieur, ce qui permet de dégager l'excédent de 101 930€.

- Section d'investissement : + 221 874€

Pour la deuxième année consécutive les programmes d'investissement n'ont pas pu être réalisés. Seul le remboursement du capital apparaît en dépenses d'investissement. L'excédent de fonctionnement de 2015 vient donc gonfler l'excédent dégagé sur 2016, pour arriver au montant de 221 874€.

C – Budget Cantine Garderie Transport scolaire

Le compte administratif 2016 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 61 093€ et un excédent d'investissement de 200€

- Section de fonctionnement : + 61 093€

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées, 85% du BP 2016. La remise en concurrence du marché pour la distribution des repas de la cantine a permis d'obtenir un prix plus bas qu'auparavant, cette baisse de dépenses se fait déjà légèrement ressentir sur la fin d'année 2016. Et les recettes liées à l'activité sont supérieures aux prévisions. A ces recettes s'ajoutent la subvention pour les fruits à la récré et le fond d'amorçage pour les nouveaux rythmes scolaires.

L'excédent dégagé ne permet cependant toujours pas de supporter le coût de la masse salariale sans avoir à augmenter fortement le prix des repas payés par les familles.

- Section d'investissement : + 200€

Les dépenses d'investissement concernent l'achat de matériel pour la cantine de la Charité. Le changement de prestataire a nécessité l'acquisition d'un nouveau four pour la remise à température des repas. Les recettes d'investissement sont uniquement des écritures d'ordre. L'excédent dégagé en 2015 (797€), compense le

manque de recettes par rapport aux dépenses, celui-ci diminue cependant d'année en année.

D – Budget Port de Pempoul

Le compte administratif 2016 fait ressortir un déficit de fonctionnement de 3 407€ et un excédent d'investissement de 7 133€

- Section de fonctionnement : - 3 407€

Les recettes de mouillage et d'hivernage sont inférieures au prévisionnel. Les plus fortes dépenses de fonctionnement sont les charges de personnel (8 385€) et le remboursement des intérêts d'emprunt (6 581€), et en écritures d'ordre, les dotations aux amortissements (9 221€). A ces dépenses il faut rajouter le déficit de 2015, de 3 052€. Ce qui donne un déficit de fonctionnement pour 2016 de 3 407€.

- Section d'investissement : + 7 133€

Les dépenses d'investissement concernent, le remplacement des chaînes de mouillage et le remboursement du capital emprunté. Pour l'équilibre, en plus des dotations aux amortissements, le budget principal a dû subventionner à hauteur de 21 000€, subvention 2015 (non versée en 2015) et subvention 2016. Ceci permet au budget de retrouver un excédent d'investissement qui pourra être utilisé pour les achats de l'année suivante.

E – Budget Lotissement de Kervarqueu

Le compte administratif 2016 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 52 373€ et un déficit d'investissement de 220 569€

- Section de fonctionnement : + 52 373€

En 2016, il y a eu pour 11 000€ de dépenses de travaux d'électricité et de voirie, et 7 103€ de remboursement d'intérêts d'emprunt. Quatre lots ont été vendus pour un montant de 63 301€. Les écritures d'ordre sont quant à elles, liées à ces variations de stocks.

- Section d'investissement : - 220 569€

En section d'investissement, il s'agit des mêmes écritures d'ordre pour les variations de stocks de la section de fonctionnement. Les écritures ont donc fait augmenter le déficit déjà présent en 2015.

M. le Maire et M. Stéphane CLOAREC demandent aux membres de l'assemblée s'ils souhaitent obtenir des renseignements complémentaires quant à la présentation des différents comptes administratifs 2016. Pas de demande particulière.

Proposition de délibération :

Monsieur Nicolas FLOCH, maire, ayant quitté la salle, l'ensemble des compte administratifs 2016 de la commune de St POL DE LEON et des budgets annexes tels que présentés ci-après sont soumis au vote par M. Hervé JEZEQUEL, Adjoint au Maire :

COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	5 651 717,45	6 925 217,08	1 273 499,63
INVESTISSEMENT	2 873 538,82	2 450 678,62	-422 860,20

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte le compte administratif 2016 de la commune**

EAU

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	263 518,85	429 577,02	166 058,17
INVESTISSEMENT	434 786,24	380 727,36	-54 058,88

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte le compte administratif 2016 du service de l'eau

ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	395 697,78	497 628,69	101 930,91
INVESTISSEMENT	157 970,17	379 844,54	221 874,37

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte le compte administratif 2016 du service de l'assainissement

CANTINE - GARDERIES-TRANSPORT SCOLAIRE

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	193 238,25	254 331,57	61 093,32
INVESTISSEMENT	4 234,12	4 434,51	200,39

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte le compte administratif 2016 du service de la cantine, garderies, transport scolaire

LOTISSEMENT DE KERVARQUEU

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	838 601,17	890 974,80	52 373,63
INVESTISSEMENT	1 487 590,34	1 267 020,71	-220 569,63

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte le compte administratif 2016 du lotissement de Kervarqueu

PORT DE PEMPOUL

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	28 177,75	24 769,77	-3 407,98
INVESTISSEMENT	23 990,96	31 124,92	7 133,96

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte le compte administratif 2016 du port de Pempoul

3- EXERCICE BUDGETAIRE 2017 – COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

a – Affectation des résultats de l'exercice 2016

Monsieur le Maire propose d'affecter au Budget Primitif 2017 de la commune et des budgets annexes les résultats constatés aux comptes administratifs 2016, comme suit :

BUDGET DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement	Excédent de	1 273 499,63
	Affecté au 1068 de la section d'investissement pour	1 273 499,63
Section d'investissement	Déficit de	422 860,20
	Reporté au 001 déficit d'investissement reporté	422 860,20

BUDGET DE L'EAU

Section de fonctionnement	Excédent de	166 058,17
	Affecté au 1068 de la section d'investissement pour	166 058,17
Section d'investissement	Déficit de	54 058,88
	Reporté au 001 déficit d'investissement reporté	54 058,88

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement	Excédent de	101 930,91
	Affecté au 1068 de la section d'investissement pour	101 930,91
Section d'investissement	Excédent de	221 874,37
	Reporté au 001 excédent d'investissement reporté	221 874,37

BUDGET DE LA CANTINE GARDERIE-TRANSPORT SCOLAIRE

Section de fonctionnement	Excédent de	61 093,32
	Reporté au 002 résultat de fonctionnement reporté pour	61 093,32
Section d'investissement	Excédent de	200,39
	Reporté au 001 excédent d'investissement reporté	200,39

BUDGET DU LOTISSEMENT DE KEVARQUEU

Section de fonctionnement	Excédent de	52 373,38
	Reporté au 002 résultat de fonctionnement reporté pour	52 373,38
Section d'investissement	Déficit de	220 569,63
	Reporté au 001 déficit d'investissement reporté	220 569,63

BUDGET DU PORT DE PEMPOUL

Section de fonctionnement	Déficit de	3 407,98
	Reporté au 002 déficit de fonctionnement reporté pour	3 407,98
Section d'investissement	Déficit de	7 133,96
	Reporté au 001 excédent d'investissement reporté	7 133,96

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte l'affectation des résultats constatés aux comptes administratifs 2016 aux budgets primitifs 2017 de la commune et des budgets annexes telle que présentée ci-avant.

b – Vote des taux fiscaux pour l'année 2017

Exposé :

Monsieur le Maire indique que pour l'année 2017, il peut être envisagé de prévoir une augmentation, par rapport à 2016, de 0,40 % des bases de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

Avec une augmentation, par rapport à l'année 2016, d'un point des taux fiscaux pour l'année 2017, le produit fiscal attendu relatif à ces trois taxes serait le suivant :

Année 2017 (estimation) :

<u>Taxe</u>	<u>Base</u> *	<u>Taux</u>	<u>Produit attendu</u>
Habitation	11 846 883	14, 61 %	1 730 830 €
Foncière bâtie	10 512 123	19, 69 %	2 069 837 €
Foncière non-bâtie	265 553	47,61 %	126 430 €
		TOTAL	3 927 097 €

*Majoration d'environ 0,40 % des bases par rapport à 2016

Discussion :

Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN : L'augmentation prévue consisterait donc à majorer les taux des taxes fiscales communales d'1% ?

M. Stéphane CLOAREC : Effectivement, l'augmentation envisagée prévoit d'augmenter les taux fiscaux d'un point, à savoir :

- . pour la taxe d'habitation : de 13, 61 % à 14, 61 %
- . pour la taxe foncière bâtie : de 18, 69 % à 19, 69 %
- . pour la taxe foncière non-bâtie : de 44, 36 % à 47, 61 %

- Les recettes supplémentaires attendues avec cette proposition d'augmentation des taux s'élèveraient à :

$$3.927.096 * - 3.694.876 ** = \underline{232.220 \text{ €}}$$

* : produit attendu avec une augmentation des taux pour 2017 et augmentation des bases de 0, 40 % par rapport à 2016,

** : produit attendu avec uniquement une augmentation des bases de 0, 40 % par rapport à 2016.

- L'impact de l'augmentation des taux sur la fiscalité des contribuables :

Simulation de l'augmentation du taux de la taxe d'Habitation – Part communale :

- . Augmentation estimée de la taxe d'habitation – Part communale pour un couple avec 3 enfants : 2, 08 €/mois
- . Augmentation estimée de la taxe d'habitation – Part communale pour un foyer sans enfant ou une résidence secondaire : 3, 25 €/mois

M. Stéphane CLOAREC indique que :

- la commune n'intervient pas dans l'augmentation des bases ; elle est notifiée par les services de l'Etat. L'augmentation des bases impacte la fiscalité communale, départementale et des communautés de communes.

- Les valeurs locatives servant de base au calcul des impôts locaux ne sont pas les mêmes partout ; il existe des différences significatives en fonction des communes, de leur situation, de leur importance.

Il précise également les taux moyens de la taxe d'habitation :

- . au niveau départemental : 16, 33 %
- . au niveau régional : 15, 62 %

Proposition de délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'augmenter, par rapport à 2016, les taux d'imposition pour l'année 2017 des trois taxes suivantes, à savoir :

- 14, 61 % pour la taxe d'habitation au lieu de 13,61 %
- 19, 69 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties au lieu de 18,69 %
- 47, 61 % pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties au lieu de 44,36%.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION)

le vote des taux fiscaux pour l'année 2017 :

- **14, 61 % pour la taxe d'habitation,**
- **19, 69 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,**
- **47, 61 % pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.**

Monsieur François MOAL arrive à 19h24

Madame Joëlle TOUS-MADEC arrive à 19h27

c – Approbation des budgets primitifs 2017

Exposé :

A la demande de M. le Maire, M. Stéphane CLOAREC donne lecture des crédits inscrits aux différents chapitres et fourni les explications utiles sur les propositions du budget primitif 2017 de la commune et des budgets annexes.

M. Stéphane CLOAREC donne quelques précisions sur les projets de budget primitif 2017 de la commune et des budgets annexes :

I - Budget principal

Le budget principal de la commune se répartit pour 6 694 526€ en section de fonctionnement et 6 082 516€ en section d'investissement.

A- Section de fonctionnement : 6 694 526€

1- Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1 539 886€ en 2017 contre 1 562 881€ en 2016

Ce chapitre baisse de 1,5% entre 2016 et 2017. Cette baisse n'est qu'une poursuite des vigilances apportées sur certaines dépenses, et une volonté de privilégier les actions en interne dans la mesure du possible.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 3 110 851€ en 2017 : 3 020 000€ en 2016

Les dépenses de personnel représentent toujours 46% des dépenses de fonctionnement. La hausse de ces dépenses porte sur la revalorisation programmée du point, la mise en place de la PPCR, qui consiste en une modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations. La comptabilisation en année pleine des contrats CAE souscrits en 2016. Et un renfort potentiel des animateurs pour le CLSH si les fréquentations se pérennisent afin de respecter le taux d'encadrement légal.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 50 000€ en 2017 contre 61 338€ en 2016

Ce chapitre étant lié au FPIC, si la nouvelle communauté devait être contributrice du FPIC, la commune a fait le choix d'y inscrire un montant par précaution.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 619 750€ en 2017 contre 616 257€ en 2016

Il est prévu peu d'évolution sur ce chapitre, seul le droit à la formation des élus et l'augmentation des charges sur les indemnités de fonction ont été revalorisés.

Chapitre 66 – Charges financières : 280 402€ en 2017 contre 317 594€ en 2016

Le montant des intérêts des emprunts souscrits par la commune a fortement diminué avec les taux des emprunts variables qui ont continué à diminuer en 2016 et il est tenu compte des nouveaux emprunts inscrits au budget avec des taux d'intérêts autour des 2,5% par précaution.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 2 000€ en 2017 contre 2 000€ en 2016

Pas d'évolution sur ce chapitre.

De plus, il est prévu 17 589€ de dépenses imprévues.

L'ensemble de ces comptes qui représentent les dépenses réelles de fonctionnement atteint 5 620 509€ en 2017 contre 5 562 000€ en 2016, soit une hausse de 1% entre ces deux budgets, liée uniquement aux charges de personnel.

Le montant des dépenses d'ordre qui comprend les dotations aux amortissements et le virement à la section d'investissement, est de 1 074 016€. En 2017, il est décidé de virer davantage de crédit à l'investissement pour limiter les emprunts.

2 - Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 80 000€ en 2017 contre 80 000€ en 2016

Ce chapitre concerne le remboursement des indemnités journalières. Il est donc difficilement prévisible.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 169 176€ en 2017 contre 154 500€ en 2016.

La commune se projette sur les mêmes rythmes de recettes que sur le compte administratif de 2016, avec des recettes supplémentaires prévues pour la Maison Prébendale par l'intermédiaire d'exposition payante.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 4 720 200€ en 2017 contre 4 385 000€ en 2016

Les recettes de fiscalités vont augmenter du fait de la hausse des taux d'imposition :

- ✓ La Taxe d'habitation augmentera de 1 point soit 7,35%
- ✓ La Taxe foncière sur les propriétés bâties augmentera de 1 point soit 5,35%
- ✓ La Taxe foncière sur les propriétés non bâties augmentera de 3,25 points soit 7,33% (pour respecter la règle des liens entre les taux)

Ces recettes ont pour objectif d'augmenter l'autofinancement de la commune afin d'endetter le moins possible la collectivité tout en maintenant un niveau d'investissement constant.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 1 560 000€ en 2017 contre 1 757 500€ en 2016

Cette baisse s'explique par une estimation une nouvelle fois de perte de DGF pour l'année 2017 par rapport à 2016. Ainsi que par une diminution des subventions demandées aux organismes pour cette année 2017.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 110 000€ en 2017 contre 113 000€ en 2016

Ce chapitre concerne essentiellement l'encaissement des loyers perçus par les logements de la Commune et des locations de salles.

Les autres recettes restent dans l'ensemble stables.

B- Section d'investissement : 6 082 516€

- 1 - Les dépenses d'investissement** : 6 082 516€ dont 1 213 000€ de reste à réaliser et un solde d'exécution négatif de 422 860€

Les dépenses d'investissement augmentent de 35% par rapport à 2016.

En 2017, le montant des dépenses d'équipement est de 4 558 020€ soit 80% des crédits (hors solde d'exécution négatif). Ce montant est réparti entre 11 opérations :

- Opération 101 – Voirie : 612 983€ de RAR et 1 051 716 d'opérations nouvelles
Les grands travaux sont, les effacements de réseaux, la poursuite de l'accessibilité PMR et différents aménagements de rues.
- Opération 102 – Equipements sportifs : 43 075€ de RAR et 232 000€ d'opérations nouvelles

En 2017, la commune lance le projet municipal des sports. A cela s'ajoute la réfection de la salle Jean Riou mais également des équipements sportifs mis à disposition.

- Opération 103 – Culture : 13 000€ d'opérations nouvelles
Il s'agit d'aménagement sur les installations de la médiathèque et de l'acquisition de mobilier.
- Opération 104 – Administration : 2 000€ d'opérations nouvelles
Les 2 000€ serviront à de l'acquisition d'aspirateurs en lien avec des prescriptions médicales pour certains agents.
- Opération 105 – Services techniques : 73 100€ d'opérations nouvelles
Les services techniques vont être équipés de deux nouveaux véhicules afin de rajeunir le parc automobile du service et de matériels.
- Opération 106 – Ecoles : 1 799€ de RAR et 38 500€ d'opérations nouvelles
La plus grande dépense concerne la chaudière de l'école curie (30 000€).
- Opération 107 – Edifices religieux : 192 928€ de RAR et 610 000€ d'opérations nouvelles
Le plus gros chantier étant la Cathédrale qui se poursuit à un rythme plus important que prévu.
- Opération 110 – Bâtiment communaux : 68 661€ de RAR et 245 500€ d'opérations nouvelles
Le grand chantier concerne la construction du bâtiment Ty Coat
- Opération 111 – Informatique : 9 700€ de RAR et 27 500€ d'opérations nouvelles
A la dépense du logiciel Segilog qui est récurrente tous les ans, s'ajoute des dépenses pour le site internet de la Mairie et pour du matériel et la poursuite du renouvellement du parc informatique.
- Opération 112 – Bord de mer : 284 356€ de RAR et 38 500€ d'opérations nouvelles
La réfection de la cale du port de Pempoul est le grand chantier de cette opération, il fait parti des restes à réaliser de 2016.
- Opération 113 – Equipement pour la jeunesse : 12 700€ d'opération nouvelles
Il s'agit de la mise en sécurité des portes de l'atelier jeunesse et de la remise en état des jeux sur les différentes aires.

Les autres dépenses d'investissement concernent pour la partie dépenses réelles du remboursement du capital des emprunts souscrits et des dépenses imprévues et pour les dépenses d'ordre de quote part de subventions ainsi que de dépenses de travaux effectués en régie.

2 - Les recettes d'investissement :

Les dépenses annoncées plus haut seront financées par :

- Des subventions : 455 000€ concernant les travaux sur la cathédrale et la cale de pempoul principalement
- Un emprunt : 3 000 000€
- Le FCTVA : 230 000€
- Les Taxes d'aménagement : 50 000€
- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 1 273 499€
- Les dépenses d'ordre : 1 074 016€

II - Budgets annexes

A – Budget Eau

Le budget primitif de 2017 est de 826 571€ réparti entre :

- Section de fonctionnement : 400 000€
Les seules évolutions de la section en dépense sont la dotation aux amortissements qui est plus importante, mais qui génère aussi plus de recettes d'investissement, et

le virement à la section d'investissement qui est de 15 000€ de plus qu'en 2016, l'achat d'eau reste stable quand les recettes sont en augmentation, et les intérêts des emprunts sont de moins en moins élevés. Toute cela permet de dégager un autofinancement par la section de fonctionnement est de 287 481€

- Section d'investissement : 426 571€
Les programmes d'investissement à hauteur de 285 815€ sont entièrement autofinancés. En matière d'emprunt, le capital à rembourser est de 14 534€ en 2017.

B – Budget Assainissement

Le budget primitif de 2017 est de 1 115 112€ réparti entre :

- Section de fonctionnement : 458 150€
Les dépenses sont stabilisées par rapport à 2016, la baisse provient uniquement des intérêts des emprunts qui sont moins importants.
L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement est de 153 024€
- Section d'investissement : 656 962€
Les programmes d'investissement à hauteur de 413 965€ sont entièrement autofinancés. En matière d'emprunt, le capital à rembourser est de 52 035€ en 2017.

C – Budget Cantine Garderie Transport scolaire

Le budget primitif de 2017 est de 305 311€ réparti entre :

- Section de fonctionnement : 256 593€
Les dépenses à caractère général diminuent grâce à la remise en concurrence de la prestation restauration scolaire. Cette baisse qui s'est déjà fait ressentir au dernier trimestre 2016, portera sur une année pleine en 2017. Et les prestations extérieures en lien avec les nouveaux rythmes scolaires (TAPS), vont également diminuées par l'utilisation de moyens en interne.
Ce budget s'équilibre par la refacturation des repas de la cantine et des présences en garderie. Ainsi que par la subvention de France Agrimer concernant la réalisation du projet un fruit à la récré et le fond d'amorçage perçu pour la réalisation des TAPS jusqu'en juin 2017.
L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement est de 44 475€.
- Section d'investissement : 48 717€
Les dépenses d'investissement concernent uniquement du matériel et du mobilier. Le montant 2017 est suffisamment important pour poursuivre la recherche d'outils adaptés pour faciliter le pointage de présence dans la cantine.

D – Budget Port de Pempoul

Le budget primitif de 2017 est de 61 315€ réparti entre :

- Section de fonctionnement : 23 002€
Les dépenses à caractère général diminuent avec la suppression de la dépense de personnel correspondant à un remboursement vers le budget principal qui finance l'agent en charge du port. La prise en charge de cette dépense nécessiterait une trop forte augmentation des tarifs.
Le budget s'équilibre uniquement grâce aux recettes d'hivernage et de mouillage.
- Section d'investissement : 38 312€

Le programme d'investissement de 27 500€ va servir à remplacer les chaînes des mouillages mais également à refaire la voirie du parking. Les recettes dégagées en

fonctionnement n'étant pas suffisantes pour autofinancer le programme (2 755), une subvention d'équipement du budget principal vient en complément.

E – Budget Lotissement de Kervarqueu

Le budget primitif de 2017 est de 2 971 682€ réparti entre :

- Section de fonctionnement : 1 477 993€

Les dépenses de fonctionnement concernent les travaux à réaliser pour les aménagements du lotissement (voirie, éclairage public,...), 450 000€ pour le lancement de la tranche conditionnelle et le remboursement des intérêts de l'emprunt. L'équilibre de la section s'établit à partir des ventes de lots.

Les écritures d'ordre sont liées à des variations de stocks pour 66% du budget de fonctionnement.

- Section d'investissement : 1 493 689€

Les dépenses d'investissement portent uniquement sur les écritures de variations de stocks et sur la prise en charge du déficit cumulé de 2016. Afin d'obtenir l'équilibre budgétaire, il est nécessaire d'inscrire un emprunt de 523 119€.

Discussion :

M. Stéphane CLOAREC : indique que cette présentation budgétaire a été exposée à la Commission de Finances du 6 février 2017.

Il apporte également quelques autres précisions :

- . Budget de la cantine – garderies : La charge de personnel n'est pas comprise dans ce projet de budget primitif 2017.

- . Budget du lotissement de Kervarqueu : La somme de 752.277, 27 € inscrite à ce projet de budget concerne le lancement des travaux de la 2^{ème} tranche du lotissement de Kervarqueu.

Il y a une forte demande sur les terrains de ce lotissement ; il est vrai que les prix de vente sont entre 20 et 25 €/m² moins chers que dans les communes avoisinantes.

La mise en vente de ce lotissement d'habitations et l'accueil de nouvelles familles contribueront à inverser la courbe démographique aujourd'hui à la baisse.

- . Budget du port de Pempoul : dans le projet de budget, la charge de personnel (environ 25 % de l'agent d'entretien) a été supprimée ; sinon, il aurait été indispensable de majorer les prix de locations des mouillages de bateaux.

M. le Maire : précise que les opérations dénommées Cadre de vie au budget de la commune concernent les opérations d'aménagement de voies.

M. Hervé JEZEQUEL : indique que le projet d'aménagement de la rue de l'Estran qui permettrait de revoir le plan de circulation de la rue du Port n'aboutit pas. Afin de mener à bien ce projet, il conviendrait d'acquérir une propriété située en partie haute de la rue du Port et de créer de ce fait un accès en partie haute de la rue de l'Estran sur la place Saint Pierre. Cette acquisition ne peut se réaliser actuellement car les formalités de la succession de ce bien sont suspendues.

M. le Maire : dans le cadre de ce projet d'aménagement, la commune sera probablement amenée à engager une procédure d'expropriation et user ainsi de son droit de préemption.

Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN : Les dotations globales de fonctionnement de l'Etat diminuent pour la 4^{ème} année. La population de Saint-Pol diminue également ; nous avons perdu un grand nombre d'habitants sur la même période ; la population doit se situer aujourd'hui à environ 6.800 habitants.

La population saint-politaine s'appauvrit donc.

M. Hervé JEZEQUEL : indique que la population de Saint-Pol est actuellement de 7.002 habitants.

Monsieur le Maire et M. Stéphane CLOAREC demandent aux membres de l'assemblée s'ils souhaitent obtenir des renseignements complémentaires quant à la présentation des différents budgets primitifs 2017. Pas de demande particulière.

Proposition de délibération :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter les projets de budget primitif pour l'année 2017 présentés comme suit :

COMMUNE

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	1 213 504,75	422 860,20	11 140 677,62	12 777 042,57
RECETTES	800 000,00		11 977 042,57	12 777 042,57

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 213 504,75	422 860,20	4 446 151,35	6 082 516,30
RECETTES	800 000,00		5 282 516,30	6 082 516,30

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			6 694 526,27	6 694 526,27
RECETTES			6 694 526,27	6 694 526,27

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION) le budget primitif 2017 de la commune

EAU

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	57 950,69	54 058,88	714 561,99	826 571,56
RECETTES	8 676,96		817 894,70	826 571,66

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	57 950,69	54 058,88	314 561,99	426 571,56
RECETTES	8 676,96		417 894,70	426 571,66

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			400 000,00	400 000,00
RECETTES			400 000,00	400 000,00

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION) le budget primitif 2017 du service de l'eau

ASSAINISSEMENT

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	193 241,30	-	921 871,24	1 115 112,54
RECETTES	32 206,88	221 874,37	861 031,29	1 115 112,54

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	193 241,30		463 720,76	656 962,06
RECETTES	32 206,88	221 874,37	402 880,81	656 962,06

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			458 150,48	458 150,48
RECETTES			458 150,48	458 150,48

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION) le budget primitif 2017 du service de l'assainissement

CANTINE - GARDERIES - TRANSPORT SCOLAIRE

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	-	-	305 311,03	305 311,03
RECETTES	-	61 293,71	244 017,32	305 311,03
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	-	-	48 717,71	48 717,71
RECETTES	-	200,39	48 517,32	48 717,71
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			256 593,32	256 593,32
RECETTES		61 093,32	195 500,00	256 593,32

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION) le budget primitif 2017 de la cantine – garderies – transport scolaire

LOTISSEMENT DE KERVARQUEU

	SOLDE REPORTE	BP	TOTAL
DEPENSES	220 569,93	2 751 112,89	2 971 682,82
RECETTES	52 373,63	2 919 309,19	2 971 682,82
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	220 569,93	1 273 119,63	1 493 689,56
RECETTES	-	1 493 689,56	1 493 689,56
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	-	1 477 993,26	1 477 993,26
RECETTES	52 373,63	1 425 619,63	1 477 993,26

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION) le budget primitif 2017 du lotissement de Kervarqueu

PORT DE PEMPOUL

	SOLDE REPORTE	BP	TOTAL
DEPENSES	3 407,98	57 907,18	61 315,16
RECETTES	7 133,96	54 181,20	61 315,16
INVESTISSEMENT			

DEPENSES	-	38 312,77	38 312,77
RECETTES	7 133,96	31 178,81	38 312,77

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	3 407,98	19 594,41	23 002,39
RECETTES		23 002,39	23 002,39

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION) le budget primitif 2017 du port de Pempoul

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour le vote des budgets primitifs 2017

4- SITUATION DES MARCHES PUBLICS AU 31 DECEMBRE 2016

(Rapporteur : M. le Maire)

Exposé :

Monsieur le Maire indique que conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, la liste des marchés, soldés ou en cours d'exécution au 31 décembre de l'année précédente, doit être communiquée à l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'occasion de la présentation du budget.

Les informations sur la situation des marchés, soldés ou en cours d'exécution, au 31 décembre 2016 figurent ci-après :

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE TRAVAUX SOLDES AU 31 DECEMBRE 2016</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHÉ</u>
18 Mai 2015	Travaux sur le réseau d'eau potable – Programme 2015 – Renouvellement des conduites d'eau potable et des branchements de la rue des Minimes, de la rue Saragoz, de la rue Botloré, de la rue du 4 août et du secteur de Trégondern à Kerompic Société EUROVIA Bretagne – 29600 - MORLAIX	184.498, 80 €
21 Octobre 2015	Création d'un bloc sanitaire au nouveau cimetière : . Lot 1 – Terrassement – Gros oeuvre Société SARL NEZOU – 29430 - TREFLEZ . Lot 2 – Etanchéité SCOP L'union des Ouvriers Couvreur – 29600 MORLAIX . Lot 3 – Menuiseries intérieures Société SARL SEITE – 29233 - CLEDER . Lot 4 – Revêtements de sols et murs Société SARL RUMAYOR – 29250 – ST POL DE LEON . Lot 5 – Peinture ravalement Société SARL RUMAYOR – 29250 – ST POL DE LEON . Lot 6 – Electricité Entreprise Michel GILLET – 29250 – ST POL DE LEON . Lot 7 – Plomberie – sanitaire Entreprise Michel GILLET – 29250 – ST POL DE LEON	40.800, 00 € 5.004, 41 € 10.087, 68 € 7.740, 00 € 5.599, 20 € 4.319, 71 € 6.796, 44 €
13 Mars 2015	Aménagement d'un carrefour giratoire rue de Brest : . Lot 1 – Travaux de terrassement, voirie et réseaux	

	d'eaux pluviales Société EUROVIA Bretagne – 29600 – MORLAIX . Lot 2 – Travaux d'éclairage public Société EIFFAGE Energie – 29600 - MORLAIX	172.363, 08 € 11.989, 74 €
2 Septembre 2013	Construction de murets au lotissement de Kervarquet pour les années 2013, 2014 et 2015 Entreprise TOUIL – SAINT POL DE LEON	Marché à bons de commandes
27 Avril 2012	Marché à bons de commandes pour les années 2012, 2013 et 2014 pour divers travaux de voirie – Terrassements – Revêtements – Bordures – Ouvrages E.U. et E.P. Société EUROVIA Bretagne – 29600 - MORLAIX	Marché à bons de commandes
5 Avril 2012	Marché à bons de commandes pour les années 2012, 2013 et 2014 pour les travaux de réseaux souples – Electrification – Réseaux téléphoniques et éclairage public Société EIFFAGE ENERGIE BRETAGNE - 29600 - MORLAIX	Marché à bons de commandes
1 ^{er} Avril 2016	Cathédrale – Restauration du massif occidental pour les 5 tranches de travaux Lot 1 – Sculpture Société de Sculpture et de Restauration – 56460 - LA CHAPELLE CARO	(soldé suite à liquidation judiciaire en date du 19 octobre 2016) 257.337, 12 €

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE SOLDES AU 31 DECEMBRE 2016</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHE</u>
19 Mars 2015	Maîtrise d'œuvre en vue de la création d'un bloc sanitaire dans le nouveau cimetière route de Morlaix Monsieur LEOPOLD – Architecte – 29600 - MORLAIX	8.550, 00 €
25 Juillet 2014	Maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement d'un carrefour giratoire rue de Brest Société QUARTA - MORLAIX	8.368, 00 €
15 Juin 2016	Maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation du programme des travaux de voirie pour l'année 2016 Société A et T OUEST – 29600 – SAINT MARTIN DES CHAMPS	14.520, 00 €

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE FOURNITURES SOLDES AU 31 DECEMBRE 2016</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHE</u>
28 Décembre 2015	Assurances Année 2016 – Responsabilité Civile Générale ALLIANZ Assurances – ST POL DE LEON	6.591, 25 €
28 Décembre 2015	Assurances Année 2016 – Flotte automobile GROUPAMA Assurances - BEAUCOUZE	9.792, 30 €
28 Décembre 2015	Assurances Année 2016 – Multirisques Dommages aux biens ALLIANZ Assurances – ST POL DE LEON	18.319, 09 €
28 Décembre 2015	Assurances Année 2016 – Protection Juridique Générale SAGA Assurances – AIX EN PROVENCE et CFPD Assurances - LYON	1.631, 14 €
28 Décembre 2015	Assurances Année 2016 – Garantie Auto mission GROUPAMA Assurances - BEAUCOUZE	396, 00 €

28 Décembre 2015	Assurances Année 2016 – Embarcation maritime GROUPAMA Assurances - BEAUCOUZE	98, 00 €
28 Décembre 2015	Assurances Année 2016 – Couverture des obligations statutaires de l'employeur à l'égard des agents titulaires et stagiaires GAN Assurances – PARIS / SOFCAP	Taux de 6, 50 %
13 Juillet 2016	Prestations de services concernant l'assistance-conseil dans le domaine de la gestion d'un service public d'eau potable en mode délégué pour l'exercice 2016 Société 3CO – 22240 - PLURIEN	6.000, 00 €
13 Juillet 2016	Prestations de services concernant l'assistance-conseil dans le domaine de la gestion d'un service public d'assainissement en mode délégué pour l'exercice 2016 Société 3CO – 22240 - PLURIEN	4.800, 00 €
30 Juillet 2013	Restauration scolaire – Fourniture de repas pour les années scolaires 2013/2014 – 2014/2015 et 2015/2016 REGIE MUNICIPALE KEGIN GREIZ DE LA VILLE DE MORLAIX	2, 87 € soit environ 172.176, 00 € par année scolaire
20 Décembre 2013	Prestations de services informatiques pour les différents services de la Mairie pour les années 2014, 2015 et 2016 Société DIESE – SAINT POL DE LEON	5.870, 40 € par année
28 Décembre 2015	Transport par autocars pour diverses activités périscolaires et extrascolaires pour l'année 2016 Société ROLLAND Kreisker Evasion – 29650 - BOTSORHEL	15.456, 54 €
12 Décembre 2012	Prestations diverses pour les services Communication et Culturel pour les années 2014, 2015 et 2016 : . Lot 2 – Conception graphique du bulletin municipal et du Saint Pol Info Société MOT COMPTE TRIPLE – QUIMPER . Lot 4 – Impression des supports de communication de la commune SARL PRIM - BRELES	22.704, 00 € par année 12.101, 72 € par année

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE TRAVAUX EN COURS AU 31 DECEMBRE 2016</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHE</u>
24 Juin 2011	Aménagement du lotissement communal de Kervarqueu - Lot 1 - Terrassement et voirie Société EUROVIA BRETAGNE - MORLAIX	532.199, 97 €
24 Juin 2011	Aménagement du lotissement communal de Kervarqueu – Lot 2 - Eau potable – Eaux usées – Eaux pluviales Société EUROVIA BRETAGNE - MORLAIX	405.383, 97 €
15 Juillet 2011	Aménagement du lotissement communal de Kervarqueu – Lot 3 – Basse tension – Téléphone – Eclairage – Surlargeur gaz Société EIFFAGE ENERGIE BRETAGNE - MORLAIX	279.272, 34 €
24 Juin 2011	Aménagement du lotissement communal de Kervarqueu – Lot 4 – Espaces verts Société JO SIMON - PLOUDANIEL	127.056, 46 €

28 Avril 2015	Marché à bons de commandes pour les années 2015, 2016 et 2017 pour divers travaux de voirie – Terrassements – Revêtements – Bordures – Ouvrages E.U. et E.P. Société EUROVIA Bretagne – 29600 - MORLAIX	Marché à bons de commandes
12 Mars 2015	Travaux de voirie – Programme 2015 Aménagement de la rue des Vieilles Ursulines, de la rue du Parc Besquelles, de la rue de Mespaul et de la rue de Kervarquet Société EUROVIA Bretagne – 29600 - MORLAIX	263.353, 80 €
10 Avril 2015	Marché à bons de commandes pour les années 2015, 2016 et 2017 pour les travaux de réseaux souples – Electrification – Réseaux téléphoniques et éclairage public Société EIFFAGE ENERGIE Maine Bretagne - 29600 - MORLAIX	Marché à bons de commandes
4 Octobre 2016	Travaux de voirie – Programme 2016 Aménagement du quai de Pempoul, giratoire rue du Pont Neuf, aménagement de la rue des Minimés et aménagement de la rue de la Rive Société EUROVIA Bretagne – 29600 - MORLAIX	526.689, 60 €
13 Décembre 2016	Travaux de réhabilitation des cales et des quais de Pempoul Société MARC – 29228 – B REST CEDEX 02	309.272, 40 €
27 Juin 2016	Travaux sur le réseau d'eau potable et d'assainissement – Programme 2016 – Renouvellement des conduites d'eau potable et des branchements ainsi que divers travaux sur le réseau d'assainissement Société EIFFAGE Energie Bretagne – 29600 -SAINT MARTIN DES CHAMPS	298.218, 00 €
1 ^{er} Avril 2016	Cathédrale – Restauration du massif occidental pour les 5 tranches de travaux Lot 1 – Maçonnerie pierre de taille Société ART – Groupe Villemain – 22170 - PLELO	2.013.440, 59 €
1 ^{er} Avril 2016	Cathédrale – Restauration du massif occidental pour les 5 tranches de travaux Lot 3 – Charpente Société PERRAULT Frères – 49290 – SAINT LAURENT DE LA PLAINE	64.774, 68 €
1 ^{er} Avril 2016	Cathédrale – Restauration du massif occidental pour les 5 tranches de travaux Lot 4 – Couverture Société L'UNION DES OUVRIERS COUVREURS – 29600 - MORLAIX	118.152, 10 €
1 ^{er} Avril 2016	Cathédrale – Restauration du massif occidental pour les 5 tranches de travaux Lot 5 – Menuiseries Société ATELIERS DLB – 29850 - GOUESNOU	122.848, 40 €
1 ^{er} Avril 2016	Cathédrale – Restauration du massif occidental pour les 5 tranches de travaux Lot 6 – Cloches - paratonnerre Société SARL ART CAMP – 22120 - POMMERET	38.466, 00 €
1 ^{er} Avril 2016	Cathédrale – Restauration du massif occidental pour les 5 tranches de travaux Lot 7 – Vitraux Société LUMI VITRAIL – 56300 - PONTIVY	19.753, 73 €

30 Décembre 2016	Cathédrale – Restauration du massif occidental pour la tranche 1 de l’opération (flèche nord) Lot 2 – Sculpture Société SARL SCULPTURE RESTAURATION PATRIMOINE – 56120 - LANOUEE	25.766, 40 €
------------------	--	--------------

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE MAITRISE D’ŒUVRE EN COURS AU 31 DECEMBRE 2016</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHÉ</u>
19 Mai 2010	Réalisation d’un schéma d’aménagement du quartier de Kervarqueu et mission de maîtrise d’oeuvre Société A ET T OUEST- MORLAIX	128.904, 88 €
30 Décembre 2014	Maîtrise d’œuvre en vue des travaux de restauration du massif occidental de la cathédrale Paul Aurélien Madame de PONTAUD – ACMH – BOULOGNE BILLANCOURT Monsieur Damien BOURRY – LE MANS Société AIA Ingénierie - BEAUCOUZE	223.279, 20 €
29 Juin 2015	Maîtrise d’œuvre en vue de la reconstruction de la maison pour tous – maison de quartier de Créach Ar Léo COLLECTIF d’ARCHITECTES – 29200 - BREST	16.800, 00 €

<u>DATE de Notification</u>	<u>MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE FOURNITURES EN COURS AU 31 DECEMBRE 2016</u>	<u>MONTANT TTC DU MARCHÉ</u>
26 Juillet 2016	Restauration scolaire – Fourniture de repas pour les années scolaires 2016/2017 – 2017/2018 et 2018/2019 Société API Restauration - 59370 – MONS-EN-BAROEUL	2, 395 € soit environ 151.594, 00 € par année scolaire
5 Décembre 2014	Services informatiques relatif à la mise à disposition, la maintenance, la formation, le suivi et l’évolution de divers logiciels pour la gestion de divers services de la mairie pour les années 2015, 2016 et 2017 Société SEGILOG – 72400 – LA FERTE BERNARD	13.380, 00 €
20 Octobre 2015	Travaux de restauration du massif occidental de la cathédrale : Mission de contrôle technique Société QUALICONSULT – 29490 - GUIPAVAS	15.840, 00 €
20 Octobre 2015	Travaux de restauration du massif occidental de la cathédrale : Mission de coordination SPS en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs Société QUALICONSULT – 29490 - GUIPAVAS	13.020, 00 €
2 Novembre 2015	Fourniture et acheminement d’électricité pour les années 2016 et 2017 – Marché subséquent à accord cadre conclu entre le S.D.E.F. et les communes membres du groupement de commandes EDF Direction Commerce – 35039 - RENNES	Marché sur bordereau de prix
7 Octobre 2015	Fourniture de panneaux de signalisation verticale routière pour les années 2015, 2016 et 2017 en groupement de communes avec Haut-Léon Communauté Société LACROIX Signalisation – 44801 – SAINT HERBLAIN	Marché sur bordereau de prix

3 Mai 2016	Entretien des installations d'éclairage public pour les années 2016, 2017 et 2018 Société EIFFAGE Energie – 29600 – SAINT MARTIN DES CHAMPS	47.397, 24 € par année
24 Mai 2016	Assurance dommages-ouvrage en vue des travaux de restauration du massif occidental de la cathédrale Paul Aurélien Société SMABTP – 29490 - GUIPAVAS	22.940, 55 €
11 Février 2016	Etude hydraulique de la section aval de l'Horn (Communes de St Pol de Léon, Plougoum et de Santec) Cabinet BOURGOIS – 29200 - BREST	Part de St Pol de Léon 6.864, 00 €
31 Décembre 2016	Assurances des années 2017, 2018 et 2019 – Responsabilité Civile Générale SMACL Assurances – NIORT	(pour les 3 années) 15.249, 39 €
31 Décembre 2016	Assurances des années 2017, 2018 et 2019 – Flotte automobile SMACL Assurances - NIORT	(pour les 3 années) 34.593, 21 €
31 Décembre 2016	Assurances Année 2016 – Multirisques Dommages aux biens ALLIANZ Assurances – ST POL DE LEON	(pour les 3 années) 51.100, 41 €
31 Décembre 2016	Assurances des années 2017, 2018 et 2019 – Protection Juridique Générale SMACL Assurances - NIORT	(pour les 3 années) 6.477, 63 €
31 Décembre 2016	Assurances des années 2017, 2018 et 2019 – Garantie Auto mission ALLIANZ Assurances – ST POL DE LEON	(pour les 3 années) 1.468, 71 €
31 Décembre 2016	Assurances des années 2017, 2018 et 2019 – Embarcation maritime ALLIANZ Assurances – ST POL DE LEON	(pour les 3 années) 458, 55 €
31 Décembre 2016	Assurances des années 2017, 2018 et 2019 – Couverture des obligations statutaires de l'employeur à l'égard des agents titulaires et stagiaires GROUPAMA - GAN Vie Assurances – PARIS / SOFAXIS - VASSELAY	Taux de 6, 94 %

Proposition de délibération :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de la communication de la situation de marchés publics au 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de la situation des marchés publics arrêtés au 31 décembre 2016

5-BUDGET 2017 DE LA COMMUNE ET DE LA CANTINE – GARDERIES – TRANSPORT SCOLAIRE : CREANCES ETEINTES ET ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES IRRECOUVRABLES SUR UN EXERCICE ANTERIEUR

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

a – BUDGET 2017 DE LA COMMUNE – CREANCES ETEINTES

Exposé :

Monsieur le Maire indique que, malgré toutes les procédures et les recours engagés, des recettes n'ont pu être recouvrées sur un budget antérieur de la commune ; elles concernent des prestations au centre de loisirs pour un montant de 12, 60 €.

Il y a donc lieu de considérer ces créances comme éteintes.

Proposition de délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ces créances éteintes sur le budget général de la commune. Cette somme de 12, 60 € sera régularisée par l'émission d'un mandat sur le budget 2017 de la commune à l'article 6542 « créances éteintes » où les crédits sont suffisants.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal prend acte des créances éteintes présentées précédemment sur le budget général de la commune. Cette somme sera régularisée sur le budget 2017 de la commune à l'article 6542 « créances éteintes » où les crédits sont suffisants.

b – BUDGET 2017 DE LA CANTINE – GARDERIES – TRANSPORT SCOLAIRE – CREANCES ETEINTES

Exposé :

Monsieur le Maire indique que, malgré toutes les procédures et les recours engagés, des recettes n'ont pu être recouvrées sur un budget antérieur de la cantine – garderies – transport scolaire ; elles concernent des prestations de restauration scolaire et de garderies pour un montant de 92, 34 €.

Il y a donc lieu de considérer ces créances comme éteintes.

Proposition de délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ces créances éteintes sur le budget de la cantine – garderies – transport scolaire. Cette somme de 92, 34 € sera régularisée par l'émission d'un mandat sur le budget 2017 de la cantine – garderies – transport scolaire à l'article 6542 « créances éteintes » où les crédits sont suffisants.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal prend acte des créances éteintes présentées précédemment sur le budget de la cantine-garderies-transport scolaire. Cette somme sera régularisée sur le budget 2017 de la commune à l'article 6542 « créances éteintes » où les crédits sont suffisants.

c – BUDGET 2017 DE LA COMMUNE – ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES IRRECOUVRABLES SUR UN EXERCICE ANTERIEUR

Exposé :

Monsieur le Maire indique que, sur l'exercice 2014, plusieurs sommes réclamées par titres de recettes n'ont pu être recouvrées malgré les procédures engagées, à savoir :

- Un reste à réaliser de 0, 19 € inférieur au seuil des poursuites pour des prestations au centre de loisirs,
- Une poursuite restée sans effet d'un montant de 114, 74 € pour des prestations au centre de loisirs,
- Une poursuite restée sans effet d'un montant de 146, 03 € concernant un remboursement de sinistre survenu place du Parvis,
- Une poursuite à l'encontre d'une personne disparue d'un montant de 282, 60 € pour des prestations au centre de loisirs.

Les services du Centre des Finances Publiques de SAINT POL DE LEON ont donc demandé l'admission en non-valeur de ces créances.

Proposition de délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter la mise en non-valeur des sommes indiquées précédemment correspondant à des titres de recettes émis en 2014 sur le budget de la commune.
- d'autoriser l'émission de mandats de dépenses équivalents au compte de fonctionnement 6541 – Admission en non-valeur - du budget 2017 de la commune où les crédits sont suffisants.

-
- Après en avoir délibéré,**
le Conseil Municipal , à l'unanimité des membres présents,
- accepte la mise en non-valeur des sommes indiquées précédemment correspondant à des titres de recettes émis en 2014 sur le budget de la commune.
 - autorise l'émission de mandats de dépenses équivalents au compte de fonctionnement 6541 – Admission en non-valeur - du budget 2017 de la commune où les crédits sont suffisants.

d – BUDGET 2017 DE LA CANTINE – GARDERIES – TRANSPORT SCOLAIRE – ADMISSION EN NON-VALEUR D'UN TITRE IRRECOUVRABLE SUR UN EXERCICE ANTERIEUR

Exposé :

Monsieur le Maire indique qu'une somme de 0, 20 € représentant un reste à réaliser inférieur au seuil des poursuites réclamée par titre de recette sur l'exercice 2015 n'a pu être recouvrée malgré les procédures engagées ; elle concernait une prestation de restauration scolaire et de garderies.

Les services du Centre des Finances Publiques de SAINT POL DE LEON ont donc demandé l'admission en non-valeur de cette créance.

Proposition de délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter la mise en non-valeur de la somme indiquée précédemment correspondant à un titre de recette émis en 2015 sur le budget de la cantine – garderies – transport scolaire.
- d'autoriser l'émission d'un mandat de dépense équivalent au compte de fonctionnement 6541 – Admission en non-valeur - du budget 2017 de la cantine – garderies – transport scolaire où les crédits sont suffisants.

- Après en avoir délibéré,**
le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.
- accepte la mise en non-valeur de la somme indiquée précédemment correspondant à un titre de recette émis en 2015 sur le budget de la cantine – garderies – transport scolaire.
 - autorise l'émission d'un mandat de dépense équivalent au compte de fonctionnement 6541 – Admission en non-valeur - du budget 2017 de la cantine – garderies – transport scolaire où les crédits sont suffisants.

6- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT D'UNE ELUE A BENICARLO EN JANVIER 2017 DANS LE CADRE DU JUMELAGE

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

Exposé :

Monsieur le Maire indique que Madame Françoise CADIOU, Adjointe au Maire, s'est rendue du 26 janvier au 30 janvier 2017 à BENICARLO (Espagne) pour des cérémonies organisées dans le cadre du jumelage. A cette occasion, Madame Françoise CADIOU a fait l'avance des frais correspondant à ce déplacement pour une somme totale de 205, 33 €, à savoir le coût du vol Nantes-Barcelone aller-retour pour un montant de 169, 98 € et l'achat d'un cadeau de 35, 35 €.

Proposition de délibération :

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le remboursement de ces frais à Madame Françoise CADIOU, Adjointe au Maire, d'un montant total de 205, 33 € sur présentation de justificatifs à la Trésorerie.

Ce remboursement sera effectué sur le compte 6532 « Frais de mission » du budget 2017

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le remboursement de ces frais à Madame Françoise CADIOU, Adjointe au Maire, d'un montant total de 205, 33 € sur présentation de justificatifs à la Trésorerie. Ce remboursement sera effectué sur le compte 6532 « Frais de mission » du budget 2017

7- SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'EAU DE L'HORN : MODIFICATION DES STATUTS – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

(Rapporteur : M. François MOAL)

Exposé :

Monsieur le Maire indique que le Président du Syndicat Mixte de Production et de Transport d'eau de l'Horn a adressé le 21 décembre 2016 un courrier à la mairie de SAINT POL DE LEON afin de faire connaître les termes de la délibération du Comité Syndical en date du 29 novembre 2016 portant modification des statuts de cet E.P.C.I. ; les nouvelles dispositions intégrées dans les statuts modifiés du Syndicat Mixte de l'Horn, document qui a été joint à la note de synthèse, portent :

- d'une part, sur la représentation des communes de CARANTEC, HENVIC, LOCQUENOLE et TAULE par MORLAIX COMMUNAUTE. Ce mécanisme dit de « représentation-substitution » fait suite au transfert de compétence, à titre facultatif et au 1^{er} janvier 2017, de l'eau et de l'assainissement à la Communauté d'agglomération MORLAIX COMMUNAUTE ; en effet, l'article L.5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en pareil cas, la communauté d'agglomération se substitue, pour les compétences transférées, à ses communes membres au sein du syndicat.

Cette modification du statut s'effectue de plein droit sans opposition possible des communes et syndicats membres.

- d'autre part, sur le transfert du siège social du Syndicat Mixte de l'Horn de la Mairie de SAINT POL DE LEON vers Le Rest à PLOUENAN.

Sur cette dernière disposition, à savoir le transfert du siège social de l'E.P.C.I. à compter du 1^{er} décembre 2016, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer dans un délai de trois mois.

Proposition de délibération :

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter le transfert du siège social du Syndicat Mixte de Production et de Transport d'eau de l'Horn de la Mairie de SAINT POL DE LEON vers Le Rest à PLOUENAN.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le transfert du siège social du Syndicat Mixte de Production et de Transport d'eau de l'Horn de la Mairie de SAINT POL DE LEON vers Le Rest à PLOUENAN.

8- ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE DE SAINT POL DE LEON ET MONSIEUR JEAN PIERRE FLOCH ET MADAME STEPHANE LEDANOIS A KELOU MAD : VERSEMENT D'UNE SOULTE

(Rapporteur : M. François MOAL)

Exposé :

Monsieur le Maire indique que Monsieur Jean-Pierre FLOCH et Madame Stéphane LEDANOIS domiciliés 25, résidence de Kélou Mad à SAINT POL DE LEON ont sollicité la commune de SAINT POL DE LEON et l'O.P.H. Départemental FINISTERE HABITAT pour un éventuel agrandissement de leur propriété cadastrée AN 695 et sise 25, rue de Kelou Mad.

La transaction envisagée intéresse :

- Une cession par la commune de SAINT POL DE LEON à Monsieur Jean-Pierre FLOCH et Madame Stéphane LEDANOIS suite au document d'arpentage établi le 28 septembre 2016 par le Cabinet A et T OUEST d'une superficie totale de terrain de 93 m² décomposée comme suit :

. la parcelle cadastrée AN 732 issue de la parcelle AN 617, sise à Kelou Mad, pour une superficie de 82 m²,

. la parcelle cadastrée AN 733 issue de la parcelle AN 618, sise à Kelou Mad, pour une superficie de 11 m2.

- Une cession par Monsieur Jean-Pierre FLOCH et Madame Stéphane LEDANOIS à la commune de SAINT POL DE LEON suite au document d'arpentage établi le 28 septembre 2016 par le Cabinet A et T OUEST de la parcelle cadastrée AN 736 issue de la parcelle AN 695, sise à Kelou Mad, pour une superficie de 23 m2 ; cette parcelle est destinée à être intégrée à la voirie communale.

Le présent échange est consenti moyennant le versement d'une soulte de 500 euros à la Commune de SAINT POL DE LEON.

Ce projet d'échange de terrain entre la Commune de SAINT POL DE LEON et Monsieur Jean-Pierre FLOCH et Madame Stéphane LEDANOIS a été présenté à la Commission d'Urbanisme en date du 15 septembre 2016

Proposition de délibération :

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter l'échange de terrain tel que décrit précédemment entre la Commune de SAINT POL DE LEON, cession de 93 m2, et Monsieur Jean-Pierre FLOCH et Madame Stéphane LEDANOIS, cession de 23 m2, moyennant le versement d'une soulte de 500 euros au profit de la commune.

Cette transaction sera régularisée par acte administratif établi par les services de l'O.P.H. Départemental FINISTERE HABITAT.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte l'échange de terrain tel que décrit précédemment entre la Commune de SAINT POL DE LEON, cession de 93 m2, et Monsieur Jean-Pierre FLOCH et Madame Stéphane LEDANOIS, cession de 23 m2, moyennant le versement d'une soulte de 500 euros au profit de la commune.

Cette transaction sera régularisée par acte administratif établi par les services de l'O.P.H. Départemental FINISTERE HABITAT.

9- CONSTRUCTION DE LA MAISON POUR TOUS DANS LE QUARTIER DE CREACH AR LEO – DEMANDE DE SUBVENTION MODIFICATIVE AUPRES DE L'ETAT

(Rapporteur : M. François MOAL)

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 9 novembre 2016, le Conseil Municipal a :

- approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération de construction de la maison de quartier de Créach Ar Léo pour un montant de 175.000, 00 € H.T., à savoir :
 - . Marché de maîtrise d'œuvre : 14.000, 00 € H.T.
 - . Mission de contrôle technique, SPS, étude de sols et vérification des installations électriques : 6.000, 00 € H.T.
 - . Estimation de la construction du bâtiment : 145.000, 00 € H.T.
 - . Divers travaux de raccordements du bâtiment : 10.000, 00 € H.T.
- sollicité le concours financier de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (F.S.I.L.) au taux maximum possible avec un plafond de 50 % basé sur une estimation de la réalisation de cette maison de quartier évaluée à 175.000, 00 € H.T.

Cet équipement réalisé au cœur du parc locatif de 152 logements géré par l'Office Public Départemental Habitat 29 sera un lieu de rencontres et d'échanges entre les résidents mais permettra également d'accueillir la population saint-politaine.

Depuis cette date et dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de subvention transmis, les services préfectoraux ont pris contact avec ceux de la mairie et adressé un courrier en date du 27 janvier 2017. Sachant que l'Etat n'a pas arrêté à ce jour l'ensemble de ces programmes d'interventions financières au bénéfice des investissements des collectivités territoriales, il conviendrait de préciser que

la commune sollicite, pour la réalisation de cette opération, une subvention de l'Etat, sans préciser le fonds de soutien.

Il y aurait donc lieu de solliciter le concours financier de l'Etat établi selon le plan de financement prévisionnel suivant de cette :

<u>DESIGNATION</u>	<u>MONTANT H.T.</u>
DEPENSES :	
Montant estimé du coût de la construction de la maison de quartier de Créach Ar Léo	175.000, 00 €
<u>Montant total des dépenses :</u>	<u>175.000, 00 €</u>
FINANCEMENT :	
. Subvention de l'Etat au taux maximum possible avec un plafond de 50 %	87.500, 00 €
. Autofinancement de la commune	87.500, 00 €
<u>Montant total du financement :</u>	<u>175.000, 00 €</u>

Proposition de délibération :

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de valider l'opération de construction de la Maison Pour Tous – Local Ty Coat du quartier de Créach Ar Léo telle que présentée précédemment sur un plan de financement prévisionnel de 175.000, 00 € H.T.,
- de solliciter le concours financier de l'Etat au taux maximum possible avec un plafond de 50 % basé sur une estimation de la réalisation de cette maison de quartier évaluée à 175.000, 00 € H.T.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- valide l'opération de construction de la Maison Pour Tous – Local Ty Coat du quartier de Créach Ar Léo telle que présentée précédemment sur un plan de financement prévisionnel de 175.000, 00 € H.T.,
- sollicite le concours financier de l'Etat au taux maximum possible avec un plafond de 50 % basé sur une estimation de la réalisation de cette maison de quartier évaluée à 175.000, 00 € H.T.

Mme Annaïck LE GALL quitte la séance du Conseil Municipal à 20h00

10- RESTAURATION DU MASSIF OCCIDENTAL DE LA CATHEDRALE PAUL AURELIEN – 3^{ème} PHASE DE L'OPERATION, SOIT LA 2^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 21 septembre 2016, le Conseil Municipal l'avait autorisé à signer la convention avec l'Etat qui d'une part, permet à la commune de SAINT POL DE LEON de lancer la 3^{ème} phase de l'opération, à savoir la 2^{ème} tranche de travaux, selon le programme établi par le maître d'œuvre et qui d'autre part, attribue au maître d'ouvrage le subventionnement correspondant à hauteur de 30 %.

L'estimation financière relative à la réalisation de cette 2^{ème} tranche de travaux est évaluée à 512.000,00€ H.T.

Afin d'assurer le financement de cette 3^{ème} phase de l'opération, soit la 2^{ème} tranche de travaux, qui consiste à effectuer la restauration de la tour nord du massif occidental de l'édifice, il convient de solliciter :

- la participation financière du Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du Contrat de Territoire conclu auprès de la Communauté de Communes du Pays Léonard. Le Conseil Départemental du Finistère verserait à la commune un 3^{ème} acompte de l'enveloppe financière totale de 400.000 € prévue pour la restauration du massif occidental de la cathédrale.
- la participation financière du Conseil Régional de Bretagne. Suite aux échanges intervenus dans le courant du mois de janvier 2017 entre les services de la Commune de SAINT POL DE LEON et ceux du Conseil Régional de Bretagne, le subventionnement de cette collectivité pour la 3^{ème} phase de l'opération – 2^{ème} tranche de travaux pourrait être scindé en deux dossiers administratifs.
La commune pourrait en outre solliciter une nouvelle majoration de la subvention régionale de 10 %, dans la limite de 15.000 €, au titre du programme « Skoaz ouzh skoaz » (Epaule contre épaule) pour cette 2^{ème} tranche de travaux.

Discussion :

M. Stéphane CLOAREC : En ce qui concerne les programmes de subventions concernant le projet de restauration du massif occidental de la cathédrale, nous n'inscrivons, par principe de précaution, que 50 % des sommes escomptées ; nous procédons par la suite à des réajustements au moment de la notification des arrêtés de subventions.

M. Hervé JEZEQUEL : En principe, nous arriverons à un subventionnement total de 65 à 70 % pour cette opération.

Proposition de délibération :

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le montant de l'estimation financière de 512.000, 00 € H.T. en vue de la réalisation de la 3^{ème} phase de l'opération, 2^{ème} tranche de travaux, à savoir la restauration de la tour nord du massif occidental de la cathédrale Paul Aurélien,
- de solliciter la participation du Conseil Départemental du Finistère au titre du financement prévu au contrat de territoire pour l'opération de restauration du massif occidental de la cathédrale Paul Aurélien,
- de solliciter auprès du Conseil Régional de Bretagne le taux de subvention maximum possible pour la réalisation de la 3^{ème} phase de l'opération, 2^{ème} tranche de travaux en vue de la restauration de la tour nord de la cathédrale ; sachant que cette subvention pourrait être scindée en deux dossiers administratifs,
- de solliciter une nouvelle majoration de la subvention régionale de 10 %, dans la limite de 15.000 €, au titre du programme « Skoaz ouzh skoaz » (Epaule contre épaule) pour cette 2^{ème} tranche de travaux.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **approuve le montant de l'estimation financière de 512.000, 00 € H.T. en vue de la réalisation de la 3^{ème} phase de l'opération, 2^{ème} tranche de travaux, à savoir la restauration de la tour nord du massif occidental de la cathédrale Paul Aurélien,**
- **sollicite la participation du Conseil Départemental du Finistère au titre du financement prévu au contrat de territoire pour l'opération de restauration du massif occidental de la cathédrale Paul Aurélien,**
- **sollicite auprès du Conseil Régional de Bretagne le taux de subvention maximum possible pour la réalisation de la 3^{ème} phase de l'opération, 2^{ème} tranche de travaux en vue de la restauration**

de la tour nord de la cathédrale ; sachant que cette subvention pourrait être scindée en deux dossiers administratifs,

- sollicite une nouvelle majoration de la subvention régionale de 10 %, dans la limite de 15.000 €, au titre du programme « Skoaz ouzh skoaz » (Epaule contre épaule) pour cette 2^{ème} tranche de travaux.

11- APPEL A PROJET « TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE » - T.E.P.C.V. : VALIDATION DE L'ENGAGEMENT DES ACTIONS A METTRE EN PLACE

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

Monsieur le Maire indique que le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé en septembre 2014 un appel à projet intitulé « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

La procédure de cet appel à projet se déroule en deux temps :

- 1 – Une sélection de candidatures sur dossiers,
- 2 – La validation d'un programme d'actions à engager et du plan de financement prévisionnel associé.

La Commune de SAINT POL DE LEON a été sélectionnée comme territoire « en devenir », territoire qui pose les bases d'une programmation à plus long terme sur une série d'actions dans plusieurs domaines de la transition énergétique et écologique et notamment dans les domaines de la mobilité, du bâtiment, de l'agriculture, de l'alimentation, de l'énergie, ...

A la suite de cette sélection, le Ministère a sollicité les territoires « en devenir » et les a invité à rencontrer les équipes de la communauté de travail régionale afin de bénéficier d'un soutien technique et financier pour compléter leur dossier de candidature dans le cadre d'un contrat régional de transition énergétique et proposer par la suite la signature de la convention de financement.

Cette sollicitation constitue une opportunité de boucler des plans de financement ou de donner une dimension supplémentaire à des actions innovantes ou structurantes en cours de développement par la collectivité ou ses partenaires.

Dans ce contexte, il est proposé de valoriser dans la convention financière le programme d'actions suivant, correspondant aux différentes thématiques de l'appel à projet :

- Sur le thème « Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public » :
 - . Remplacement de l'éclairage à la médiathèque municipale, à savoir le remplacement des rampes de tube fluorescent par des rampes de technologie LED
pour un montant de 4.583, 33 € H.T. soit 5.500, 00 € T.T.C.
 - . Remplacement de l'éclairage à la salle de sports, à savoir le remplacement des rampes de tubes fluorescents par des rampes de technologie LED
pour un montant de 9.583, 33 € H.T. soit 11.500, 00 € T.T.C.
 - . Remplacement de dispositifs d'éclairage public dans divers secteurs de la commune, à savoir le remplacement de lanternes énergivores à ballon fluo et sodium haute pression par des lanternes de technologie LED
pour un montant de 33.333, 33 € H.T. soit 40.000, 00 € T.T.C.
 - . Remplacement de fenêtres dans divers bâtiments communaux, à savoir le remplacement de fenêtres existantes simple vitrage par des fenêtres double vitrage :
 - . à la mairie,
pour un montant de 6.666, 67 € H.T. soit 8.000, 00 € T..C.
 - . à l'école curie,
pour un montant de 23.333, 33 € H.T. soit 28.000, 00 € T.T.C.
 - . à la médiathèque pour les fenêtres de toit,
pour un montant de 2.500, 00 € H.T. soit 3.000, 00 € T.T.C.
 - . Modification du système de chauffage de l'école Curie, à savoir la suppression de la vieille chaudière fuel de l'école en vue du raccordement de l'ensemble du système de chauffage de l'école à la chaudière gaz existante du gymnase situé à proximité de l'école
pour un montant de 25.000, 00 € H.T. soit 30.000, 00 € T.T.C.

- Sur le thème « Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports » :
 - . Remplacement d'un véhicule diesel de plus de 10 ans par un véhicule électrique de type fourgonnette pour le service propreté pour un montant de 16.666, 67 € H.T. soit 20.000, 00 € T.T.C.
 - Sur le thème « Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets » :
 - . Acquisition de bennes à déchets verts en vue de la création d'une zone pour la collecte de déchets verts ; ceci afin d'éviter leur présence dans le circuit des ordures ménagères et de promouvoir la valorisation pour un montant de 6.250, 00 € H.T. soit 7.500, 00 € T.T.C.
- Soit un total général pour les projets de la commune dans le cadre du programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » de 127.916, 66 € H.T. soit 153.500, 00 € T.T.C.

Un plan de financement prévisionnel a été établi ; il prend en considération les moyens potentiellement mobilisables ainsi que le cadre financier et calendaire de cet appel à projet. Il est défini comme suit et tient compte d'un taux de participation de 80 % au titre de cet appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » :

<u>Description de l'action</u>	<u>Echéancier</u>	<u>Montant H.T. de l'action</u>	<u>Financement</u>	
			. Financement TEPCV : 80 %	. Autofinancement communal : 20 %
1 – Remplacement de l'éclairage à la médiathèque municipale	2017	4.583, 33 € H.T.	. T.E.P.C.V. : 3.666, 66 € . Commune : 916, 67 € Total : 4.583, 33 €	
2 – Remplacement de l'éclairage à la salle de sports	2017	9.583, 33 € H.T.	. T.E.P.C.V. : 7.666, 66 € . Commune : 1.916, 67 € Total : 9.583, 33 €	
3 – Remplacement des dispositifs d'éclairage public	2017	33.333, 33 € H.T.	. T.E.P.C.V. : 26.666, 66 € . Commune : 6.666, 67 € Total : 33.333, 33 €	
4 – Remplacement de fenêtres simple vitrage par double vitrage à la mairie	2017	6.666, 67 € H.T.	. T.E.P.C.V. : 5.333, 34 € . Commune : 1.333, 33 € Total : 6.666, 67 €	
5 – Remplacement de fenêtres simple vitrage par double vitrage à l'école curie	2017	23.333, 33 € H.T.	. T.E.P.C.V. : 18.666, 66 € . Commune : 4.666, 67 € Total : 23.333, 33 €	
6 – Remplacement de fenêtres de toit à la médiathèque	2017	2.500, 00 € H.T.	. T.E.P.C.V. : 2.000, 00 € . Commune : 500, 00 € Total : 2.500, 00 €	
7 – Modification du système de chauffage à l'école Curie	2017	25.000, 00 € H.T.	. T.E.P.C.V. : 20.000, 00 € . Commune : 5.000, 00 € Total : 25.000, 00 €	
8 – Acquisition d'un véhicule électrique type fourgonnette	2017	16.666, 67 € H.T.	. T.E.P.C.V. : 13.333, 34 € . Commune : 3.333, 33 € Total : 16.666, 67 €	
9 – Acquisition de bennes de collecte à déchets verts	2017	6.250, 00 € H.T.	. T.E.P.C.V. : 5.000, 00 € . Commune : 1,250, 00 € Total : 6.250, 00 €	

Soit un total général de :

. Financement au titre du T.E.P.C.V.	:	102.333, 32 € H.T.
. Autofinancement de la commune	:	25.583, 34 € H.T.
Total général H.T. des actions	:	127.916, 66 € H.T.

Les fiches actions reprenant les différents thèmes et opérations détaillés précédemment viendront compléter le dossier ; étant précisé d'une part, que le montant total de l'aide attendue sur la base de ce plan prévisionnel de financement est de 500.000 € pouvant être renforcé jusqu'à 2.000.000 € et d'autre part, que le financement d'un projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte - TEPCV » est composé d'une liste d'actions sur 3 années.

Discussion :

M. Pascal ROUE : Les modifications à engager dans ce cadre pour l'éclairage public concernent donc le remplacement des ampoules ?

M. Hervé JEZEQUEL : indique que l'on procède dans ce type de programme d'économies d'énergie à la mise en place de dispositif LED.

Il précise que les programmes devront être engagés sur 2017 ; la collectivité aura toutefois trois années pour les réaliser.

Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN : demande en quoi consiste le programme d'acquisition de bennes à déchets verts ?

M. Hervé JEZEQUEL : Il n'y aura pas obligatoirement de nouvelles implantations de bennes de collecte à déchets verts sur la commune, mais plutôt un remplacement des équipements existants.

Mme Bernadette PETRY : souhaite avoir des informations sur le programme d'installation des nouveaux compteurs électriques communicants Linky sur la commune.

M. le Maire : Les services d'E.R.D.F. envisagent, par l'intermédiaire de leurs entreprises sous-traitantes, de procéder à l'installation des nouveaux compteurs Linky sur la commune dans le courant des prochains mois.

Nous recevons régulièrement des courriers des habitants de la commune de Saint-Pol indiquant d'une part, qu'ils refusent l'installation de ce nouveau compteur à leur domicile et demandant d'autre part, à la commune de prendre position contre le déploiement de ces nouveaux équipements sur le territoire de Saint-Pol.

M. le Maire précise :

- nous avons rédigé un courrier-type afin de répondre à chacun de ces courriers ; il sera transmis pour information aux membres du Conseil Municipal. Nous y indiquons notamment que l'autorité concédante en charge de l'électrification et de l'organisation de la distribution de l'électricité dans le département du Finistère est le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (S.D.E.F.) à QUIMPER ; il convient donc à chacun de prendre contact avec cette collectivité afin de se faire connaître ses droits et obligations contractuelles relatifs à la mise en service du compteur communicant.

- la commune de Saint-Pol, tout comme les autres communes du territoire de la communauté de communes, n'a pas pris position concernant le refus d'installation des compteurs électriques Linky sur le périmètre de la commune. Bien peu de communes ont effectué cette démarche en France ; certaines communes ont délibéré dans ce sens et ont vu leurs délibérations annulées par la suite.

D'un côté, il y a l'aspect relatif au respect de l'application de la loi sur la Transition Énergétique ; d'un autre côté, il y a également le questionnement de la population sur le déploiement de cette nouvelle technologie.

- Il est envisagé de réunir prochainement l'instance de concertation sur la téléphonie mobile ; le projet de déploiement des compteurs électriques Linky pourra être évoqué à cette occasion.

- une réunion d'information, organisée par un groupe de personnes avec la représentation du collectif Stop Linky, s'est tenue il y a quelques semaines à Saint-Pol à la salle de cinéma Le Majestic.

M. Hervé JEZEQUEL : Le refus du compteur Linky est aussi une démarche personnelle ; il appartient donc à chacun de prendre position pour accepter ou refuser ce nouvel équipement communicant à son domicile. A ce titre, la commune de Saint-Pol est un client comme un autre.

Proposition de délibération :

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de valider l'engagement de la Commune de SAINT POL DE LEON dans le cadre du programme de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte,
- de valider les actions définies précédemment pour ce programme TEPCV ainsi que le plan de financement correspondant,
- d'autoriser le Maire à signer la convention relative au programme de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte,
- de solliciter les subventions en vue de la réalisation de ces opérations,
- de désigner un élu référent qui sera le garant de cette démarche.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- valide l'engagement de la Commune de SAINT POL DE LEON dans le cadre du programme de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte,
- valide les actions définies précédemment pour ce programme TEPCV ainsi que le plan de financement correspondant,
- autorise le Maire à signer la convention relative au programme de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte,
- sollicite les subventions en vue de la réalisation de ces opérations,
- désigne Monsieur Hervé JEZEQUEL, Adjoint au Maire, en qualité d'élu référent qui sera le garant de cette démarche.

Mme Corinne LE BIHAN quitte la séance du Conseil Municipal à 20h16

12- APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (Ad'AP)

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que la réglementation relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public contraint les propriétaires et les exploitants à déposer à la Préfecture un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'ap). L'Ad'ap de patrimoine des collectivités recense les établissements recevant du public, les classe en catégories selon leur niveau de mise en accessibilité et engage la collectivité sur la réalisation des travaux de mise en accessibilité de ses bâtiments. Un arrêté ministériel en date du 8 décembre 2014 est venu compléter cette obligation ; il fixait un délai très court de dépôt de l'Ad'ap au mois de septembre 2015. La possibilité était cependant offerte aux propriétaires et exploitants de solliciter une prorogation du délai de dépôt de l'Ad'ap de patrimoine.

Considérant les récentes évolutions de la réglementation relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public et notamment l'assouplissement de certaines normes qui remettent en cause les diagnostics réalisés par l'APAVE en 2011,

Considérant que la réflexion sur l'utilisation des bâtiments communaux n'a pas été menée à son terme, Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 20 avril 2016, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmé – Ad'ap - du patrimoine de la commune jusqu'au 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire indique que depuis cette date les services municipaux ont listé l'ensemble des bâtiments communaux concernés par cette réglementation, établi et chiffré les prestations à prévoir. Un dossier de demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) du patrimoine communal a été transmis le 19 décembre 2016 à la Préfecture du Finistère. Il comprend :

- d'une part, les fiches de programmation par bâtiment communal indiquant les actions de mise en accessibilité envisagées ainsi que le coût estimé des prestations,

- d'autre part, le tableau récapitulatif et financier par bâtiment et par année de l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) du patrimoine de la commune de SAINT POL DE LEON, document qui a été joint en annexe de la note de synthèse, à savoir pour :

. l'année 1 - 2017	:	25.200, 00 € T.T.C.
. l'année 2	:	21.700, 00 € T.T.C.
. l'année 3	:	35.300, 00 € T.T.C.
. l'année 4	:	28.700, 00 € T.T.C.
. l'année 5	:	30.000, 00 € T.T.C.
. l'année 6	:	21.300, 00 € T.T.C.
Soit un total de	:	162.200, 00 € T.T.C.

Discussion :

Mme Bernadette PETRY : Dans le cadre du nouvel aménagement du quartier de Créach Ar Léon, il est constaté que les trottoirs ne sont pas surbaissés au niveau des entrées d'immeubles.

M. Hervé JEZEQUEL : indique que la commune n'est pas intervenue, que se soit en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, dans la réalisation de ce projet qui a très certainement fait l'objet d'une instruction au niveau des accès des Personnes à Mobilité Réduite.

Mme Joëlle TOUS-MADEC : précise que certains appartements de ce collectif se situent en entresol et ne sont pas non plus accessibles aux P.M.R.

Proposition de délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) concernant le patrimoine de la commune de SAINT POL DE LEON tel que défini dans le dossier de demande adressé le 19 décembre 2016 à Monsieur le Préfet du Finistère ; il engage la commune à réaliser les travaux sur un calendrier de 6 années comme décrit précédemment.

Il est précisé que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Finistère.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) concernant le patrimoine de la commune de SAINT POL DE LEON tel que défini dans le dossier de demande adressé le 19 décembre 2016 à Monsieur le Préfet du Finistère ; il engage la commune à réaliser les travaux sur un calendrier de 6 années comme décrit précédemment.

Il est précisé que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Finistère

13- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET

(Rapporteur : Mme Joëlle TOUS-MADEC)

Exposé :

Monsieur le Maire indique qu'au vu des besoins actuels de la commune en personnel, il y aurait lieu de prévoir la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet et de modifier de ce fait le tableau des effectifs communaux.

Discussion :

M. Stéphane CLOAREC : précise qu'il ne s'agit pas dans le cas présent d'une création de poste à temps non complet, mais de la régularisation d'une situation existante.

Proposition de délibération :

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à modifier le tableau des effectifs communaux en prenant en compte la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à compter du 3 avril 2017.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à modifier le tableau des effectifs communaux en prenant en compte la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à compter du 3 avril 2017.

14- DELEGATIONS AU MAIRE

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

Monsieur JEZEQUEL présente aux membres du Conseil Municipal l'ensemble des différentes décisions prises depuis la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2016 par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

- Cathédrale Paul Aurélien – Travaux de restauration du massif occidental de la cathédrale.
Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise en charge des travaux du lot 2 – Sculpture pour les 5 tranches de travaux et au vu de l'urgence des travaux à réaliser pour éviter une interruption du planning général de l'opération, une nouvelle consultation a été lancée le 15 novembre 2016, selon la procédure adaptée, pour la tranche 1 des travaux de sculpture, à savoir la flèche nord de l'édifice.
Suite à l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre, Madame de PONTAUD, un marché public passé selon la procédure adaptée a été signé le 30 décembre 2016 pour le lot 2 – Sculpture pour la tranche ferme 1 – Flèche nord avec la Société SARL SCULPTURE RESTAURATION PATRIMOINE sise 1, Les Buttes – 56120 – LANOUEE pour un montant de 21.472, 00 € H.T., soit 25.766, 40 € T.T.C.
- Assurances de la commune pour les années 2017, 2018 et 2019 – Attribution des marchés publics de prestations de services d'assurances passés selon la procédure formalisée.
Lors de sa séance du 21 septembre 2016, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire d'une part, à lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation de marchés publics à procédure formalisée pour les sept lots d'assurances de la commune pour les années 2017, 2018 et 2019 et d'autre part, à signer les marchés publics attribués par la Commission d'Appel d'Offres.
Les procédures suivantes ont été effectuées :
 - . L'appel d'offres ouvert a été lancé le 29 septembre 2016,
 - . la Commission d'Appel d'Offres en vue de l'ouverture des plis s'est réunie le 21 novembre 2016,
 - . Suite à l'analyse des candidatures et des propositions de prix, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 décembre 2016 et a décidé d'attribuer les marchés suivants pour les trois années 2017, 2018 et 2019 (montant pour les trois années) :
 - . Lot Assurance Responsabilité Civile générale :
SMACL Assurances – 79031 – NIORT CEDEX
pour un montant de : 15.249, 39 € T.T.C.
 - . Lot Assurance Flotte automobile :
SMACL Assurances – 79031 – NIORT CEDEX
pour un montant de : 34.593, 21 € T.T.C.
 - . Lot Assurance Multirisques – Dommages aux biens :
ALLIANZ Assurances – 29250 – SAINT POL DE LEON
pour un montant de : 51.100, 41 € T.T.C.
 - . Lot Assurance Protection Juridique générale :
SMACL Assurances – 79031 – NIORT CEDEX
pour un montant de : 6.477, 63 € T.T.C.
 - . Lot Assurance Garantie Auto Mission :
ALLIANZ Assurances – 29250 – SAINT POL DE LEON
pour un montant de : 1.468, 71 € T.T.C.

- . Lot Assurance pour embarcation maritime :
 ALLIANZ Assurances – 29250 – SAINT POL DE LEON
 pour un montant de : 458, 55 € T.T.C.
- . Lot Assurance Couverture des obligations statutaires de l'employeur à l'égard des agents titulaires et stagiaires :
 GROUPAMA GAN Vie Assurances – 75383 – PARIS CEDEX
 et SOFAXIS – 18110 - VASSELAY
 pour un taux de 6,94 %

Les marchés publics ont été signés le 30 décembre 2016.

- Convention signée le 1^{er} décembre 2016 entre la Commune de SAINT POL DE LEON et le Tour de Bretagne Cycliste dont le siège social est à LE HINGLE (22100).
 Cette convention définit les modalités relatives à l'organisation de l'arrivée de la seconde étape et le départ de la 3^{ème} étape, les 26 et 27 avril 2017, du Tour de Bretagne Cycliste et notamment concernant la communication, la promotion, les animations, la logistique et l'hospitalité.
 La commune de SAINT POL DE LEON s'engage à régler une participation financière d'un montant de 18.000 € à l'organisation ; ceci en contrepartie des prestations.
 Cette convention a été présentée à la Commission Associations – Activité sportive du 19 janvier 2017 ; un avis favorable a été émis par cette instance. Il est toutefois précisé que divers sponsors et partenariats pourraient également participer au financement communal de ces deux journées étapes à Saint Pol ; ces participation financières viendraient en déduction de ce financement de 18.000 € réclamé à la commune par le comité organisateur.
- Cathédrale Paul Aurélien – Travaux de restauration du massif occidental de la cathédrale.
 Lot 2 – Sculpture pour la tranche ferme 1 – Flèche nord
 Avenant n° 1 signé le 9 février 2017 au marché passé selon la procédure adaptée signée le 30 décembre 2016 avec la société SARL SCULPTURE RESTAURATION PATRIMOINE sise 1, Les Buttes – 56120 – LANOUEE.
 Cet avenant n° 1 d'un montant de 6.699, 68 € H.T., soit 8.039, 62 € T.T.C. intéresse :
 - . la reprise d'une gargouille trop endommagée (fissures de toutes parts) et donc trop dangereuse pour être laissée en l'état,
 - . la reprise de frises à la base des clochetons trop abimées et altérées pour ne pas être traitées dans cette phase du chantier.
 L'avenant n° 1 porte donc le montant initial du marché de 25.766, 40 € T.T.C. à 33.806, 02 € T.T.C.
- Délégation consentie par le Maire à la Communauté de Communes Haut-Léon Communauté afin d'exercer le Droit de Prémption Urbain (D.P.U.) pour les parcelles cadastrées section AN 414 et 416 et sises 22, rue du Collège à SAINT POL DE LEON dans le cadre de déclaration d'intention d'aliéner présentée le 16 décembre 2016 par Maître Sophie BIZIEN, Notaire à SAINT POL DE LEON.
 Délégation accordée par le Maire en accord avec la délibération n° 2014-28 du 9 avril 2014 ; elle permet au Maire de déléguer à une collectivité locale ou à un établissement public selon les dispositions de l'article L.213-3 du Code de l'Urbanisme l'exercice du droit de prémption à l'occasion de l'aliénation d'un bien.
- Indemnisations de sinistres par les compagnies d'assurances et remboursements de la commune aux tiers sinistrés du 14 décembre 2016 au 10 février 2017.
 Voici la liste présentée au conseil municipal des remboursements de sinistres perçus par la commune auprès des compagnies d'assurances ainsi que des remboursements effectués par la commune aux tiers sinistrés pour la période du 14 décembre 2016 au 10 février 2017 :

<u>Nature du Sinistre</u>	<u>Montant</u>	<u>Indemnisation Assurance</u>	<u>Paiement au tiers</u>
Remboursement d'un sinistre sur la salle de tennis (Contrat Dommages aux biens)	276, 60 €	ALLIANZ Assurances	

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions présentées prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation depuis la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2016.

Proposition de délibération :

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions présentées prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation depuis la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2016.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire

15 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

(Rapporteur : M. le Maire)

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à présenter en question diverse une motion de soutien à la Fondation ILDYS.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour la présentation de cette motion. Monsieur le Maire donne donc lecture de ce texte et propose à l'assemblée de prendre position sur la motion de soutien à cette fondation.

MOTION DE SOUTIEN A LA FONDATION ILDYS

Les Conseillers Municipaux de la commune de SAINT POL DE LEON ont pris connaissance de la mise en application de la réforme du financement des activités de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) au 1^{er} mars 2017, avec une progressivité programmée jusqu'en 2021. Les simulations transmises par l'Agence Technique de l'Information Hospitalière pour la Fondation ILDYS, le 20 décembre 2016, font apparaître les données suivantes :

- la Dotation Modulée à l'Activité se mettrait en place à 20 % en 2017 ;
- en l'absence de toute mesure d'atténuation de l'impact de la réforme, le pôle sanitaire de la Fondation ILDYS perdrait 4% de ses recettes, soit 1.514.645 euros en 2017 ;
- lorsque la réforme sera déployée dans sa totalité, le pôle sanitaire de la Fondation ILDYS perdrait 20 % de ses recettes au minimum, soit près de 7, 5 millions d'euros, sans compter l'impact de la disparition de certains amortisseurs budgétaires.

Il est constaté que ces simulations donnent des signaux contradictoires avec les enjeux de santé publique portés par le Ministère et les Agences Régionales de Santé depuis plusieurs années. La réforme apparaît comme nettement favorable aux SSR polyvalents et à l'hospitalisation complète, mettant ainsi à mal les SSR très spécialisés, les SSR pédiatriques et la prise en charge ambulatoire.

Outre l'enjeu de santé publique, cette réforme, si elle devait s'appliquer en l'état, remettrait en cause la poursuite de l'ensemble des activités sanitaires de la Fondation ILDYS sur les sites de ROSCOFF, qui seraient dans l'incapacité d'absorber une perte de recettes dès 2017.

Les Conseillers Municipaux de la commune de SAINT POL DE LEON ont pris connaissance :

- que cette réforme induirait à terme une fermeture des sites de la Fondation ILDYS à ROSCOFF, employant aujourd'hui 600 salariés et plus du double en emplois indirects ;
- qu'il serait intolérable que la Fondation ILDYS, par ses équipes de ROSCOFF, soit réduite à sélectionner les patients en fonction des recettes qu'ils généreraient ;
- que si les modalités de financement des activités de SSR doivent évoluer, il serait inadmissible qu'elles soient corrélées à la fermeture des établissements SSR très spécialisés, tels les sites de ROSCOFF de la Fondation ILDYS.

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT POL DE LEON soutient la Fondation ILDYS pour un arrêt de la mise en application de la réforme du financement des activités de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) très spécialisés adultes et pédiatriques, réalisées sur ROSCOFF et appelle de ses vœux pour que le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé trouve des solutions pérennes pour protéger ces modes de prise en charge.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
décide d'adopter cette motion de soutien à la Fondation ILDYS**

AGENDA

Lundi 13 février	20 :00	Bureau Municipal
Mardi 14 février	18 :00	Commission Impôt Direct
Mercredi 15 février	19 :00	Conseil Communautaire
Lundi 27 février	20 :00	Bureau Municipal
Vendredi 10 mars	18 :30	Vernissage à la Prébendale
Lundi 13 mars	20 :00	Bureau Municipal
Mardi 14 mars	18 :30	Commission jeunesse
Jeudi 16 mars	18 :30	Commission Urbanisme
Lundi 27 mars	20 :00	Bureau Municipal
Lundi 10 avril	20 :00	Bureau Municipal
Mercredi 12 avril	20 :00	Conseil Municipal
Mercredi 26 et Jeudi 27 avril		Tour de Bretagne Cycliste

Pour info dates annoncées :

Elections Présidentielles : Dimanche 23 avril et dimanche 7 mai 2017

Elections législatives : dimanches 11 et 18 juin 2017

L'ordre du jour étant épuisé le maire clôture la séance du Conseil Municipal à 20h45.

A Saint-Pol-de-Léon, le 10 février 2017.

Le Maire,
Nicolas FLOCH

Le Secrétaire de séance,
M. Pascal ROUE

Les Conseillers Municipaux,